



**ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE :
PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET D'UNE
CITOYENNETE ENGAGEE AU XXI SIECLE - II
BENIN**

RAPPORT FINAL



Février 2025
Jean Sébastien CANALS

Cette évaluation à mi-parcours a été réalisée dans le cadre d'un programme financé par la DGD - Belgique.

Le rapport a été rédigé par un expert externe indépendant.

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue de l'auteur et ne sont pas nécessairement partagés par DBA, ALDIPE, le PADCE ou les autorités du Bénin.





REMERCIEMENTS

L'évaluateur tient à remercier, l'ensemble des équipes du programme PADCE ainsi que le Directeur Exécutif de ALDIPE (Association de Lutte pour un Développement Intégré et pour la Protection de l'Environnement) et la responsable du suivi des programmes de DBA (Défi Belgique Afrique) qui ont contribué à la bonne exécution de cette étude en y consacrant du temps en étant disponibles et ouverts à toutes les discussions tout au long de cette mission.

Que les bénéficiaires et partenaires nationaux rencontrés (du secteur public et des OSC) au cours de cette étude, soient eux aussi remerciés pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer aux interviews, aux débats et pour les suggestions que certains ont soumises à l'évaluateur.

Enfin l'évaluateur espère que les travaux réalisés au cours de cette mission au Bénin, que les dynamiques qui auront pu être initiées et que les propositions qui ont déjà été et qui seront faites dans le présent rapport ne resteront pas vaines écritures. Nous nous attacherons pour ce faire à être très pragmatiques, conscients de ce qu'il est techniquement faisable et socialement acceptable.



Sommaire

1. Résumé	8
2. Contexte d'évaluation à mi-parcours.....	11
2.1. Compréhension du contexte national et du Zou.....	11
2.1.1. Le contexte politique et son évolution (2015 – 2026).....	11
2.1.2. Le contexte dans le département du Zou	13
2.2. Le Programme de Promotion d'une Agriculture Durable et d'une Citoyenneté Engagée au XII siècle - II	14
3. Objectif et Méthodologie de l'évaluation.....	16
3.1. Objectif et enjeux de l'évaluation.....	16
3.2. Méthodologie mise en œuvre.....	17
3.3. Déroulement, phasage et calendrier de l'étude.....	17
4. Constats et Evaluation du programme PADCE - II.....	18
4.1. Résultat 1a : actions dédiées à l'agroécologie	18
4.1.1. Des constats	19
4.1.2. Evaluation par critère.....	20
4.2. Résultat 1b : actions dédiés à la structuration des coopératives et à leurs actions économiques	24
4.2.1. Des constats	24
4.2.2. Evaluation par critère.....	25
4.3. Résultat 2 : actions dédiés à la Santé, nutrition, hygiène /assainissement, alphabétisation et à l'Epargne/Crédit	28
4.3.1. Des constats	28
4.3.2. Evaluation par critère.....	29
4.4. Résultat 3 : actions dédiés à l'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS).....	31
4.4.1. Des constats	32
4.4.2. Evaluation par critère.....	32
4.5. Résultat 4 : actions dédiés au renforcement des capacités d'ALDIPE et à la plateforme Agroécologique	35
4.5.1. Des constats	35
4.5.2. Evaluation par critère.....	36
4.6. Tableau de synthèse des indicateurs pour l'ensemble du programme.....	39



5. Les leçons que l'on retiendra de cette première phase du programme	
PADCE – II	40
5.1. Les actions agroécologiques et la structuration des producteurs	40
5.2. Les actions sur hygiène, santé-nutrition, alphabétisation et AVEC	41
5.3. Les actions sur ECMS.....	42
5.4. Les actions sur renforcement de ALDIPE et Plateforme de l'AE	44
6. Conclusions	46
Le PADCE II est un programme aligné sur les besoins et efficace dans sa mise en œuvre	46
Pertinence de l'intervention	46
Efficacité et impacts positifs.....	46
Les défis identifiés et les limites du programme.....	47
Pérennisation et durabilité des actions	47
Structuration des coopératives, cadre législatif et gestion des outils/activités coopératifs	47
Défis en matière de suivi-évaluation et d'accompagnement.....	47
7. Recommandations.....	48
La ferme école	48
Le volet agroécologique versus économique	49
Le volet agroécologie versus fourrage	49
L'utilisation des crédits accordés par le biais du warrantage et des AVEC	50
Collecte de l'information	50
Formation et insertion professionnelle.....	51
Capitalisation	52
Annexes.....	53
Termes de référence de la mission	53
Calendrier de la mission	53
Présentation des acquis du PADCE II par résultat	53
Tableau d'arrêté des comptes	53
Tableau détaillé et de synthèse de l'analyse des résultats par critère CAD	53
Power point produit pour la restitution de la mission le 20 janvier 2025	54
Note sur les contraintes à prendre en considération pour l'animation d'une plateforme....	54
Quelques plateformes liées à l'Agroécologie au Bénin	54
Liste des documents consultés	54



ACRONYMES

ACN	Animateur Communautaire de Nutrition
AE	Agro Ecologie
AEB	AgroEcology Bénin
AFD	Agence Française de Développement
AGVSAN-SA	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition et Systèmes Alimentaires
AHA	Aménagement Hydrau Agricole
ALDIPE	Association de Lutte pour un Développement Intégré et pour la Protection de l'Environnement
ARC-Bénin	Agroécologie et Resilience Climatique - Bénin
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
BF	Bas Fond
CAD	Comité d'Aide au Développement de l'OCDE
CEG	Collège d'Enseignement Général
CEP	Champs Ecole Paysan ou Champs Ecole Pédagogique
CHA	Comité d'Hygiène et d'Assainissement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CVA	Chaine de Valeur Ajoutée
DBA	Défi Belgique Afrique
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DEFIA	Développement de l'Entreprenariat dans la Filière Ananas
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire – belge
EAF	Exploitation Agricole Familiale
ECMS	Éducation à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire
FAAB	Fédération des Associations d'Agriculteurs du Bénin
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
IRC	Institut de Recherche sur le Coton
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Professionnelle
PADCE XXI	Programme de promotion d'une agriculture durable et d'une citoyenneté au XXI ème siècle
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PARSAD	Programme d'appui à une Agriculture Résiliente et aux Systèmes Alimentaires Durables
PDA	Pôles de Développement Agricoles
PNAD	Plateforme Nationale de l'Agriculture Durable
PND	Plan National de Développement
PNIASAN	Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PPT	Power Point



PRIMA	Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles
PROFI	Programme d'appui au développement des filières agricoles
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PTF	Partenaire Technique et Financier
REPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
RH	Ressources Humaines
RNA	Restauration Naturelle Active
S/E	Suivi / Evaluation
SNCA	Stratégie Nationale de Conseil Agricole
STP	Système Technique de Production
TAE	Transition Agro Ecologique
TAERA	Transition Agro Ecologique par la Recherche Agricole
TAZCO	Transition Agroécologique en Zone Cotonnière
TDR	Termes de Référence
TOC	Théorie du Changement
UA	Union Africaine
DU	Unité de Diffusion



1. Résumé

Programme de Promotion d'une Agriculture Durable et d'une Citoyenneté Engagée au XXI Siècle - II (PADCE)

Pays : Bénin

Secteur : Développement Rural, Agroécologie, éducation à la Citoyenneté

Évaluateur : J.S. Canals - Traducteur : P. Onibon

Date de l'évaluation : décembre 2024 – février 2025

Données clés de l'appui DGD

Numéro du projet :	BE-BCE_KBO-0433439550-prg2022
Montant total :	889 316 €
Subvention accordée :	576 100 €
Taux décaissement au 31/12/24 :	64,56 %
Signature de la convention :	01/01/2022
Date d'achèvement prévue :	31/12/2026
Durée :	5 ans



Contexte

Depuis l'élection de M. Patrice TALON à la présidence de la République du Bénin en 2016, le gouvernement a insufflé la mise en place de nouvelles politiques publiques en totale rupture avec le passé, et notamment dans le secteur agricole. La stratégie développée par le gouvernement dans ce secteur d'activité primordial pour l'économie du pays (environ 70 % des emplois et 30 % du PIB), repose sur : i) une approche territoriale (7 pôles de développement), ii) la promotion des filières, iii) une approche Chaîne de Valeur Ajoutée combinée à l'approche cluster, iv) un nouveau cadre institutionnel avec 12 DDAEP et 7 ATDA chargées de la mise en œuvre de l'approche filière promue par le gouvernement et récemment le développement d'une approche qui promeut une transition vers l'agroécologie du secteur productif agricole..

La problématique des rendements et de baisse de la fertilité des sols impactent négativement la sécurité alimentaire et les économies locales (rurales et urbaines)

Les exploitations agricoles de la zone d'intervention font face depuis le début des années 1990 à une baisse tendancielle des rendements, liée principalement à une baisse de la fertilité des sols. Le développement de certaines pratiques culturales (faibles rotations sur les parcelles, brûlis, usage inadéquat des intrants, etc.), accentué par le changement climatique (intensité des pluies extrêmes et des inondations dans certaines régions), a provoqué une forte dégradation des sols (érosion des sols et baisse tendancielle du taux de matière organique du sol). Ces problématiques impactent la sécurité alimentaire, la nutrition et les conditions de vie des populations, mais aussi l'économie locale basée sur les productions agricoles et tout particulièrement pour les femmes et les jeunes, tant en milieu rural qu'urbain.

Intervenants et mode opératoire

Maître d'Ouvrage : DGD

Maître d'Ouvrage Délégué : DBA

Maître d'Œuvre : DBA et ALDIPE

Prestataires de mise en Œuvre : prestataire ponctuel individuel pour certaines actions dont la formation

Objectifs

La finalité du PADCE est de : promouvoir l'agroécologie au Bénin auprès des communautés du Zou, en particulier les femmes et les jeunes afin de les rendre plus résilient.e.s face aux effets du changement climatique. Les dimensions environnementale, socio-économique et politique de l'agroécologie y sont traitées à travers les filières agricoles locales (riz, maïs, soja, maraichage) et les modes de consommation (locale et durable). Au niveau social, le programme mobilise des relais communautaires (nutrition, hygiène, alphabétisation, agriculture, pistes rurales et eau potable) pour qu'ils et elles puissent s'organiser sur leur territoire et bénéficier d'une alimentation saine et variée dans un environnement émancipateur. Toucher la dimension politique, par le renforcement des capacités du partenaire en particulier en plaidoyer afin de faire remonter leurs expériences auprès des plateformes Nord et Sud et des services déconcentrés et décentralisés.

Réalisations attendues

La convention de mise en œuvre prévoit les résultats attendus suivants :

Composante 1 :

- Mettre en place/former/animer et suivre 5 comités locaux de veille et d'alerte sur les événements météorologiques
- Développer une stratégie de recherche-action en lien avec l'agroécologie
- Accompagner les producteurs.rice.s à intégrer des mesures agroécologiques
- Soutenir les initiatives en aménagements durables
- Conscientiser les jeunes sur les effets des changements climatiques
- Mettre en place des espaces de concertation sur la transhumance et le foncier

Composante 2 :

- Sensibiliser les membres des 16 coopératives sur l'importance du dialogue intergénérationnel et mettre en place des espaces de dialogue
- Former des associations/coopératives mixtes, féminines et/ou de jeunes en gestion coopérative et en entrepreneuriat agricole



- Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières de groupements et des coopératives des groupements villageois de jeunes déscolarisés ou non-scolarisés installés dans les villages d'intervention (180 jeunes) et de celles villageoises existantes (16 coop)
- Appuyer les groupements de jeunes et de femmes et les coopératives en équipements
- Soutenir les initiatives locales en transformation et en commercialisation en les formant et accompagnant les coopératives

Composante 3 :

- Soutenir la réflexion des jeunes urbains sur les enjeux du développement local et la consommation responsable.
- Renforcer les capacités des jeunes sur l'adoption et la promotion d'un système alimentaire local et durable
- Mettre en place et former 53 Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) et renforcer celles existantes
- Appuyer des relais communautaires (5 à 10 par village) pour la sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement de leurs pairs
- Appuyer des Animatrices Communautaires de Nutrition (4 à 5 par village) dans leur sensibilisation en les formant et/ou les recyclant sur le suivi du statut pondéral des enfants de 0 à 23 mois et de 24 à 59 mois
- Renforcer l'alphabétisation initiale et fonctionnelle des producteurs.rice.s
- Sensibiliser les producteurs sur les enjeux de l'alphabétisation et ouvrir les centres d'alphabétisation.

Composante 4 :

- Renforcer les capacités matérielles d'ALDIPE
- Renforcer les capacités en plaidoyer des membres de la plateforme en agroécologie, organiser avec les coopératives membres du projet
- Organiser des actions/événements de plaidoyer et participer au comités/plateformes mises en place par l'Etat

Appréciation de la performance

L'analyse globale de la performance recouvre des réalités différentes et spécifiques à chacune des 4 composantes

A Très satisfaisant **B** Satisfaisant **C** Plutôt satisfaisant

Pertinence

A

Les actions engagées répondent parfaitement aux besoins et priorités des bénéficiaires. La stratégie adoptée, même si elle peut être améliorée apporte des réponses très satisfaisantes et en adéquation avec des besoins et est en phase avec les réalités et conditions de vie des bénéficiaires. Par ailleurs les actions sont pleinement en phase avec les priorités et les politiques des autorités nationales et locales ainsi que les autres acteurs (PTF et projets) qui interviennent sur la thématique. Le design de l'action est fort pertinent et allie producteurs.trices, recherche, ferme-école, support de diffusion en milieu paysan, ainsi que structuration du monde rural et toutes les fonctions liées à l'amélioration des conditions de vie (agroécologie-alimentation-nutrition-sécurité alimentaire, hygiène-assainissement, alphabétisation) et sensibilisation des jeunes aux changements contextuels (milieu urbain et rural). Les actions telles de bâties et la stratégie développée est tout à fait pertinente et adaptée face aux changements contextuels et aux nouveaux besoins qui se feront jour.

Cohérence

A

Le projet est tout à fait en cohérence avec la politique nationale du secteur agricole mais aussi de l'éducation. Il est en phase avec la stratégie de la DGD et d'ENABEL qui engagent les actions de la coopération belge résolument dans le soutien à la TAE, avec une approche pragmatique, avec pour objectif le développement de filière entrepreneuriale mais soucieuse de renforcer la sécurité alimentaire des populations locales en reconnaissant que cette transition prendra plusieurs années et devra être adaptée aux spécificités des territoires ruraux. De même le projet est en phase avec les autres PTF qui interviennent ou sont intervenus sur cette transition, sans qu'il y ait de chevauchement, mais bien des complémentarités. De même le programme est parfaitement en harmonie avec les actions promues par la DGD sur l'éducation à la citoyenneté mondiale avec l'objectif de sensibiliser les populations, en particulier les jeunes, aux enjeux liés au climat et à l'environnement, tout en les encourageant à adopter des comportements responsables et à participer activement aux efforts collectifs de lutte contre le changement climatique.

Efficacité

B

L'efficacité est globalement satisfaisante mais variable d'une composante à l'autre car ces dernières ne sont pas de même nature. On note que les composantes liées à des actions très opérationnelles sont satisfaisantes voire très satisfaisantes, alors que celles plus orientées vers des actions de structuration et institutionnalisation / plaidoyer, connaissent quelques difficultés qui peuvent être améliorées. Le programme accompagne parfaitement les dynamiques de changements dans les pratiques et y concoure, par contre un effort est encore à faire sur celles plus institutionnelles car il ne peut qu'influer à la marge sur ceux-ci et dans le temps. Le programme a bien mis en place l'outil qui fonctionne bien avec chaque année deux missions de suivi du siège de DBA, qui est transversal à tous les volets du programme et son utilisation permet de suivre l'évolution des trajectoires définies avec l'objectif d'atteindre les résultats.

Efficiency

C

L'efficacité est globalement plutôt satisfaisante mais variable d'une composante à l'autre. Les inputs sont gérés de façons raisonnables, les résultats déjà obtenus sont corrects, même si sur certains points, des améliorations sont possibles en l'occurrence sur la composante Agroécologie, renforcement des capacités d'ALDIPE et la plateforme. La performance des techniciens peut être améliorée par l'utilisation d'outils digitaux qui permettraient d'avoir aisément des gains de productivité importants pour les libérer sur d'autres fonctions en l'occurrence la capitalisation. De même la mise en place au sein d'ALDIPE d'un espace collaboratif digital faciliterait les échanges entre les composantes.

Impact

B

L'impact global est satisfaisant. Certes à petite échelle, des changements sont opérés dans les STP grâce aux techniques de production et de gestion dans les exploitations agricoles sur (à dire d'acteurs) la fertilité des sols, les rendements, les revenus grâce aux AGR développées et en partie par les AVEC. Des effets sont déjà recensés au niveau des femmes sur leur autonomisation, même s'il reste encore beaucoup à faire. L'impact des actions dû à l'ECMS est manifeste et reconnu par tous les acteurs à commencer par les élèves. Par contre il reste encore un long chemin à parcourir au niveau de la plateforme et du plaidoyer.



Durabilité

B

La durabilité est satisfaisante et ce, grâce en partie au montage du projet qui s'inscrit à la fois dans le secteur public et privé (développement coopératif, AVEC), ce dernier assurera la continuité dans le temps des actions engagées notamment l'appropriation de toutes les innovations par les bénéficiaires tout au moins au niveau parcelles et exploitations agricoles en contribuant à provoquer des changements propices à la transition agroécologique. Un enjeu majeur reste encore à résoudre, celui de la gestion des terroirs avec notamment la relation agriculture/élevage qui, s'il est réussi, assoira cette TAE dans le temps.

Les changements opérés au niveau des conditions de vie des populations, grâce à la diversité d'actions engagées, sont en grandes parties ancrées ou en cours d'ancrage dans les villages d'intervention. Se pose comme pour les actions sur la TAE la question du changement d'échelle.

Les résultats obtenus au niveau de l'ECMS témoignent sans ambiguïté de l'impact significatif des actions du programme. Les changements apportés sont visibles et largement appréciés par tous les acteurs impliqués. Les évolutions observées sont tout à fait mesurables.

Se pose la question de la pérennité de la plateforme outil important pour la TAE, mais aussi pour assoir la crédibilité de ALDIPE sur cette thématique qui est loin d'être assurée.

Conclusions

Le programme répond parfaitement aux besoins des bénéficiaires, il est en harmonie avec les orientations de la coopération au développement belge ainsi que la grande majorité des PTF, Il s'inscrit totalement dans les priorités des politiques nationales du Bénin en matière de transition agroécologique mais aussi d'entrepreneuriat rural et d'insertion socio-économique.

On note une **bonne adoption des pratiques agroécologiques** dans les villages d'intervention, Les formations et l'accompagnement des coopératives ont permis une **meilleure organisation des acteurs économiques locaux**, même si la réforme des coopératives introduit de nouveaux défis. Les **femmes sont aussi plus présentes** dans ces coopératives et à des postes de responsabilités. Il en est de même pour les jeunes, même si la dynamique varie d'un village à l'autre.

La malnutrition infantile a fortement diminué grâce aux actions de suivi nutritionnel et de sensibilisation. Une très notable amélioration de **l'hygiène des personnes et surtout des principes acquis et mis en application, liés à l'assainissement des espaces de vies personnel mais aussi urbains.**

Les AVEC ont indéniablement renforcé l'autonomie financière des populations et leur capacité à investir dans leurs activités économiques, mais aussi dans l'amélioration des conditions de vie des familles. La dynamique de mobilisation initiales de l'épargne des femmes, commence à attirer celle des hommes, mais sous contrôle des femmes

L'ECMS a permis de sensibiliser les jeunes aux enjeux de développement et de solidarité internationale, ainsi qu'une nette amélioration de la confiance en soi / de l'estime de soi, du savoir être en communauté et entre les générations, mais aussi a permis de rapprocher les jeunes urbains et ruraux

Un chemin important reste à parcourir pour ALDIPE sur la mise en place de la plateforme et le plaidoyer. Il y a là un challenge important à accompagner.

Quelques recommandations

Sur la **ferme école** relancer : essais sur fertilisation riz de BF, valorisation de la force de travail par de la petite mécanisation sur riz de BF (sarclage), tester variétés de plantes fertilitaires-fourragères, animer sur la gestion des aménagements du BF, bien redéfinir le rôle et fonction de la ferme école ;

Volet **agroécologique versus économique** : réalisation dans des délais courts d'une étude sur le prix réel du décorticage d'un kilo de riz et prix réel d'un m³ d'eau délivré à la parcelle de riz par une moto pompe. Restitution de ces études aux gestionnaires et utilisateurs des outils. Réflexion sur l'utilisation des fonds générés par l'amortissement des outils de production.

Volet **agroécologique versus fourrage** : étude diagnostique sur les pratiques villageoises intégrant la production de fourrage, relations existantes entre éleveurs et agriculteurs, mise en place de parcelles de production de fourrage en lien avec la ferme-école – production d'un doc de capitalisation qui alimentera la plateforme AE.

Volet **warrantage et AVEC** : réalisation d'une étude sur les activités engagées grâce à cet épargne / crédit, mesure des flux financiers, diffusion/débat avec les promoteurs/utilisateurs sur les voies et moyens d'améliorer le process. Production d'une capitalisation sur démarche, processus et dynamiques des AVEC outils de développement local et de cohésion sociale.

Collecte, traitement et utilisation de l'information :

optimiser l'utilisation des outils digitaux (kobocollect, SIG, Cloud, espace collaboratif, ...). S'orienter rapidement vers une version 2.0 de ALDIPE en phase avec les réalités d'un monde qui évolue très rapidement.

Capitaliser. produire de la réflexion, de l'argumentaire sont des nécessités et existent de nombreuses opportunités sur le programme et au sein d'ALDIPE :

- 📖 Les conditionnants de l'appropriation et de l'acceptation de l'innovation technique agroécologique
- 📖 La production de fourrage, élément essentiel à la transition agroécologique et à la sédentarisation des troupeaux transhumants
- 📖 Les AVEC un outil « financier » au service du développement économique et social local
- 📖 Recueil et analyse des expériences de TAE réussies par les membres de la plateforme

Cela peut aussi prendre, en complément et/ou pour un public différent, le format de petites vidéos, clips, capsules, ou d'émissions radio, ...



2. Contexte d'évaluation à mi-parcours

2.1. Compréhension du contexte national et du Zou

2.1.1. Le contexte politique et son évolution (2015 – 2026)

Depuis la mise en place du nouveau Gouvernement en avril 2016, une série de réformes sur le plan institutionnel et au niveau de la gouvernance sont amorcées en vue de créer une administration publique plus performante et un climat plus incitatif pour favoriser la réalisation des investissements publics et privés, en soutien à l'action gouvernementale. Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), « Bénin Révélé » pour la période 2016-2021, adopté en octobre 2016, est bâti autour de trois piliers : (a) la Consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance ; (b) la Transformation structurelle de l'économie et (c) l'Amélioration des conditions de vie des populations. Le PAG ambitionne de « créer les conditions de relance durable du développement économique et social du pays » afin d'améliorer les conditions de vie des Béninois. Sept orientations stratégiques ont été identifiées : (i) le Renforcement des bases fondamentales de la démocratie ; (ii) l'Amélioration de la gouvernance ; (iii) l'Assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de sa stabilité ; (iv) la Promotion d'infrastructures de soutien à la croissance économique ; (v) l'Amélioration des performances de l'éducation et de la recherche ; (vi) le Renforcement des services sociaux de base et (vii) le Développement équilibré et durable de l'espace national.

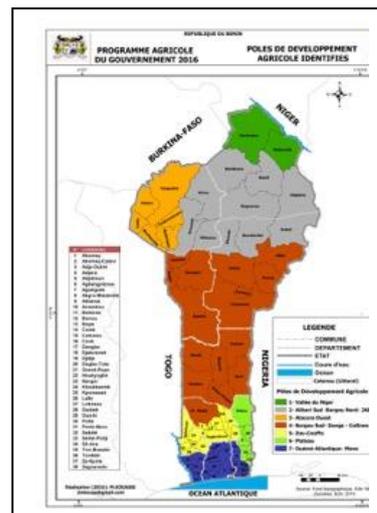
L'agriculture constitue une priorité majeure pour le Gouvernement. Il entend moderniser les outils et méthodes de production au profit de la promotion des filières agricoles porteuses à travers un investissement de grande envergure dans le secteur agricole pour relever d'ici à 2025 les trois défis majeurs que sont : (i) la couverture des besoins alimentaires, (ii) l'accroissement des revenus, et (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. Ces trois défis confèrent au secteur agricole le double rôle d'accélération de la croissance économique et de la contribution à la réduction de la pauvreté.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Bénin a élaboré son Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2017-2025 qui est décliné en Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) successif. A date, la 3^{ème} génération de PNIASAN est adoptée en conseil des ministres le 3 avril 2024 et couvre la période 2022 à 2025. Ce PNIASAN 3 valorise les acquis des PNIASAN antérieurs et prend en compte les problématiques dites émergentes (commerce, **nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat**, gestion des risques) et les **questions transversales** (femmes, jeunes, personnes vulnérables, etc.). Comme les PNIASAN 1 et 2, il est fondé sur : (i) les engagements pris par le Bénin au plan international pour une croissance inclusive et un développement durable dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et celui de 2030 relatif aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ; (ii) les outils de planification du développement notamment Bénin 2025 Alafia, le Plan National de Développement (PND) 2018-2025, qui prévoient l'ensemble des actions de développement agricole en vue de la transformation structurelle de l'économie et (iii) le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG-1) 2021-2026 qui met l'accent sur la promotion des filières agricoles en vue du développement industriel. La **vision** du PNIASAN 3 est intitulée : « *Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays* ». Deux (02) **orientations stratégiques** sont définies à savoir (i) **promouvoir les filières agricoles** et (ii) **améliorer la gouvernance du secteur agricole**. Ces orientations stratégiques permettront d'assurer l'émergence de nouvelles classes d'exploitants agricoles, d'agrégateurs, d'entrepreneurs et de partenaires aptes à accompagner les efforts des pouvoirs publics pour le plus grand bien des couches sociales les plus défavorisées.



La stratégie développée par le gouvernement repose sur :

- Une approche territoriale avec la définition de sept Pôles de Développement Agricoles (PDA) qui sont des territoires délimités en fonction de leurs caractéristiques et potentiels agro-écologiques associés à la dynamique différenciée des filières en leur sein et,
- La promotion des filières identifiées comme prioritaires à savoir dans chaque pôle, des « filières locomotives » - ce sont celles dont le développement peut avoir des impacts positifs sur d'autres filières de leur environnement – et des filières de diversification ;
- Une approche Chaîne de Valeur Ajoutée combinée à l'approche cluster (c'est l'outil privilégié retenu par le MAEP : c'est d'abord une Chaîne de Valeur Ajoutée (CVA), puis une agrégation d'acteurs concentrés dans un lieu donné, régie par un modèle d'affaire pour atteindre un objectif commun. Cet outil permet de renforcer les liens d'affaire entre les acteurs de différents maillons)
- Un nouveau cadre institutionnel de développement agricole qui crée les 12 Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) – chargées du contrôle régalien - et les 7 Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) – chargées de la mise en œuvre de l'approche filière promue par le Gouvernement



Les instances, les DDAEP et ATDA, même si leurs missions et fonctionnements ont clairement été définis, ont connu des difficultés de différents ordres avant d'être opérationnelles et en mesure de remplir les rôles qui leur sont dévolus. Même si beaucoup a été fait, et si plusieurs PTF ont accompagné cette mutation, il n'est jamais aisé d'inscrire ces changements dans les modes de fonctionnement d'acteurs notamment ruraux, et à dire d'acteurs, il reste encore beaucoup à faire.

Simultanément le financement de l'agriculture a été actualisé avec la relance du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) en juin 2017 sous la tutelle du MAEP pour promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et l'orienter par des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés, vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national et qui contribuent à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire, en liaison avec les ATDA.

Conjointement, le nouveau Gouvernement a facilité l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de conseil agricole (SNCA) dite « de 2^{ème} génération » pour la période 2018-2025. La vision de la SNCA est « D'ici 2025, un dispositif d'accompagnement (Etat et secteur privé comprenant OP, ONG, bureaux d'études, firmes, etc.) efficace, bien coordonné, couvrant le territoire national et répondant aux besoins diversifiés des différents acteurs des chaînes de valeur agricole en vue de les rendre professionnels dans leur secteur d'activités pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration de leur revenu. » L'approche retenue par le Gouvernement est d'aller **vers une responsabilisation accrue des prestataires du secteur privé** pour animer le dispositif de conseil agricole sur le terrain, tout en laissant les structures publiques dans un rôle régalien et de contrôle de qualité.

Toutes ces évolutions, changements se mettent progressivement en place, sont graduellement appropriés notamment sur le terrain, certaines avancées sont observées et des dynamiques semblent s'accélérer. Ce premier pas de temps de 7 ans depuis les premières décisions de réformes prises au sommet de l'Etat et leurs traductions opérationnelles peut sembler long, mais les ruptures avec les modalités passées ont été telles qu'in fine, ce pas de temps est relativement court pour l'intégration de toutes ces mutations dans le nouveau « logiciel » de développement de l'agriculture béninoise.

Chaque acteur doit s'adapter pour se développer dans un nouveau cadre à la fois défini par l'Etat, mais aussi le contexte international (politique et économique) très volatil et les changements climatiques globaux qui imposent des évolutions drastiques des systèmes de production pour protéger les moyens de subsistances d'une population de plus en plus nombreuse.



2.1.2. Le contexte dans le département du Zou

Le Zou est un département du centre Bénin. Il est limité au Nord par le département des Collines, au sud par les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé, à l'Est par le département du Plateau et à l'Ouest par le département du Couffo et la République du Togo. S'étendant sur une superficie de 5 243 km². Il compte 09 communes, 76 arrondissements et 527 villages et quartiers de ville. La **Commune d'Abomey** est le chef-lieu du département du Zou

Situation géographique : Une zone de plateau de 200 à 300 m d'altitude. Sur ce territoire, il y règne un climat de transition entre le climat subéquatorial et le climat tropical humide du type soudano guinéen du Nord-Bénin. La moyenne pluviométrique annuelle varie entre 900 et 1200 mm d'eau. La période de croissance végétative varie entre 80 et 100 jours. Dans le Zou, il y a deux saisons de pluies : de mars à juillet et du mois d'août à octobre.

Les sols sont des terres de barre de type ferrallitique argilo-sableux fortement dégradés mais très bien drainés à faible capacité de retentions. Profonds et faciles à travailler, ils conviennent à presque toutes les cultures. On observe également des vertisols et des sols hydromorphes dans les dépressions. La végétation est dominée par une palmeraie naturelle (*Elaeis guinéensis*) et des graminées, mais compte quelques lambeaux de forêts classées ou forêts fétiches. Le système de culture est caractérisé par :

- l'association palmier à huile et cultures annuelles ;
- la pratique de la jachère palmier
- la prépondérance de la culture du maïs, la culture du coton qui se développe de plus en plus dans le Zou.

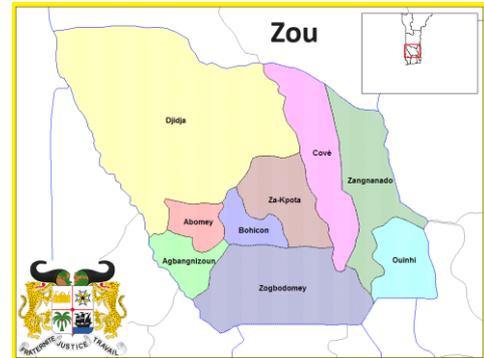
Dans les localités périurbaines (Abomey, Bohicon) la production agricole ne constitue plus la source principale des revenus. Le commerce, des transformations agro-alimentaires, la collecte de bois et les petits métiers prennent le pas sur les cultures saisonnières et pérennes, procurant l'essentiel du revenu.

Caractéristiques démographiques : En termes de densité démographique, la population du département du Zou est de 851 580 habitants composée de 407 030 hommes et 444 550 femmes soit un rapport de masculinité de 92 hommes pour 100 femmes. La densité de population est de 162 habitants au km². Sur les 9 communes du département, seulement 3 comptent plus de 100 000 habitants, il s'agit de : Bohicon 171 781 habitants, Djidja 123 542 habitants et Za-Kpota 132 818 habitants. Une seule ethnie reste majoritaire "Fon et apparentés".

Aspects sociocommunautaires : D'énormes difficultés existent encore en matière d'approvisionnement en eau potable. Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important car presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1er cycle et à 2nd cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements. Dans le domaine de la santé, on dénombre trois (3) zones sanitaires avec les 9 communes constituant le département du Zou, 69 centres de santé (dispensaire + maternité) et 10 maternités.

L'indice de la pauvreté humaine (IPH) est plus élevé dans les communes de Za-Kpota et d'Agbangnizoun et plus faible dans les communes de Bohicon et d'Abomey. En dehors de l'indice de la pauvreté d'existence plus élevé dans la commune de Ouinhi (61,1%), l'indice de la pauvreté non monétaire et le fort taux de pauvreté multidimensionnelle sont détenus par la commune de Za-Kpota.

Aspects économiques : Les branches d'activités les plus dominantes dans les différentes communes du département du Zou sont d'abord l'Agriculture, Pêche et la Chasse. Le commerce, la restauration et l'hébergement constituent également des sources de revenus importantes. La commune de Djidja est la première dans le domaine de l'agriculture, la pêche et chasse avec 72,5% suivie de la commune de Zagnanado avec 62,3%. Quant à la branche d'activité commerce, restauration et hébergement, les communes d'Abomey (35,7%) et de Bohicon (34,3%) sont celles dans lesquelles elle est plus dominante. La ville de Bohicon est la première place hôtelière du Bénin.



Concernant **l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**, l'analyse des données synthétiques de l'étude l'AGVSAN-SA¹ 2022 fait ressortir qu'au Bénin, l'insécurité alimentaire touche 25,5% des ménages. Sur une population totale estimée en 2022 à 12 314 000 d'habitants, 3 140 236 sont en insécurité alimentaire dont 221 664 (1,8%) en situation sévère. L'insécurité alimentaire s'est accrue largement passant de 9,6% en 2017 à 25,5% en 2022. Le département du Zou qui bénéficie de l'appui du programme PADCE se situe à un taux d'insécurité alimentaire (sévère à modéré) de 20 %. Dans ce département, les communes de Agbangnizoun et Zakpota sont citées parmi les 20 plus touchées dans le pays par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Quatre ménages sur dix (40,5%) ont une consommation alimentaire pauvre, c'est-à-dire inappropriée en termes de fréquence et de diversité. L'insécurité alimentaire affecte beaucoup plus les ménages dirigés par les femmes. La prévalence de l'insécurité alimentaire est plus importante dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction (30,8%).

Environ 26,3% des ménages consacrent plus de 65% de leur budget pour acheter de la nourriture. Cela signifie que la part du budget restant est très limitée pour couvrir d'autres types de dépenses telles que les frais de santé, de scolarité, d'achat d'intrants agricoles.

C'est dans ce contexte que le programme PADCE apporte un soutien à ces familles, entre autres dans l'adoption de diverses techniques agroécologiques répondant ainsi à des besoins des populations, mais s'inscrivant aussi dans la politique de Transition agroécologique promue par le gouvernement.

2.2. Le Programme de Promotion d'une Agriculture Durable et d'une Citoyenneté Engagée au XII^e siècle - II

Ce programme « Promotion d'une Agriculture Durable et d'une Citoyenneté Engagée au XXI^e siècle – II » de **DBA** (Défi Belgique Afrique) qui est une ONG Belge et qui a deux grands objectifs qui sous-tendent toutes ces actions :

- i) participer à l'émergence et la consolidation d'une conscience citoyenne auprès de la jeunesse et renforcer son engagement individuel et collectif en faveur d'un monde équitable, solidaire et durable, mais aussi contribuer, avec d'autres, à en faire une priorité des acteurs de l'éducation
- ii) soutenir les familles dont la principale activité est l'agriculture (exploitations familiales) afin qu'elles améliorent leurs conditions de vie, et assurer la transition vers des systèmes alimentaires durables ayant un impact économique, social et environnemental positif sur le long terme pour les agriculteur·rice·s et pour les consommateur·rice·s

est associé à son partenaire Béninois depuis 2006 : **ALDIPE** (Association de Lutte pour un Développement Intégré et pour la Protection de l'Environnement) créée en 1989, qui met en œuvre en Bénin les actions de ce programme. Cette ONG intervient en particulier dans les zones déshéritées et avec les populations défavorisées à travers des approches de responsabilisation et d'autopromotion. Elle est basée à Bohicon et travaille dans les départements du **Zou-collines**, du **Mono-Couffo**, de l'**Ouémé-Plateau** et de l'**Atlantique**.

Le **programme PADCE XXI-II** (2022-2026) s'inscrit dans la continuité du **programme** précédent **PADCE XXI** arrivé à terme le 31 décembre 2021, et a été approuvé par la **DGD** (Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire – belge) pour une durée de 5 ans comptant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Ce programme s'insère dans la stratégie développée et mise en œuvre par la coopération belge sur quatre des axes que comprend celle-ci, à savoir :

¹ Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition et Systèmes Alimentaires (AGVSAN-SA)



Objectifs de développement durable	
ODD 02	D'ici à 2030, garantir des systèmes de production alimentaire durables et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production, qui contribuent à maintenir les écosystèmes, qui renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et autres catastrophes et qui améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
ODD 05	Entreprendre des réformes pour donner aux femmes des droits égaux en matière de ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, des services financiers, de l'héritage et des ressources naturelles, conformément aux lois nationales
ODD 13	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation, d'adaptation, de réduction des impacts et d'alerte précoce face aux changements climatiques
ODD 08	Améliorer progressivement, d'ici 2030, l'efficacité des ressources mondiales dans la consommation et la production et s'efforcer de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement, conformément au Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables, les pays développés prenant l'initiative

Ce programme PADCE XXI-II, a pour **Objectif Global** de "**Promouvoir l'agroécologie auprès des communautés d'un territoire, en particulier les femmes et les jeunes, pour contribuer à des filières agricoles durables et des modes de consommation adaptés aux effets du changement climatique**" et 4 résultats sont attendus de l'intervention :

- Résultat 1 : Les ménages ruraux et les jeunes initient ou *renforcent des pratiques agroécologiques pour une gestion durable des ressources naturelles et une amélioration de leur résilience face aux effets des changements climatiques,*
- Résultat 2 : Les ménages ruraux et en particulier *les femmes et les jeunes s'insèrent dans des filières locales en renforçant leur capital social,*
- Résultat 3 : Les ménages ruraux et en particulier *les jeunes et les femmes disposent d'une alimentation saine et variée dans un environnement émancipateur,*
- Résultat 4 : *Les capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles du partenaire sont renforcées en particulier dans le domaine du plaidoyer.*

Ces résultats à atteindre sont déclinés en actions qui ont été synthétisés dans le tableau ci-dessous qui sera une des bases pour l'analyse du programme.



Résultats et Actions à mettre en oeuvre.xlsx

Il est important de noter, que ce programme a été conçu comme un programme « classique » avec des résultats qualitatifs et (dans une certaine mesure) quantitatifs à atteindre avec un système de S/E classique (GAR) et pour chaque action mise en œuvre, des indicateurs progressifs qui permettent non seulement de mesurer l'atteinte des résultats / à un objectif fixé préalablement, mais aussi de mesurer certaines évolutions. Cependant ce n'est pas un programme qui intègre la Théorie du Changement (TOC), dans lequel les partenaires du programme, pour chaque changement à produire (résultat à atteindre) vont s'insérer dans une logique de trajectoire avec des jalons (Marqueurs de Progrès) à atteindre qui auront été définis avec les bénéficiaires. En fonction d'un changement intermédiaire à atteindre et des hypothèses clairement établies sur les liens de cause à effet, les partenaires impliqués vont intervenir sur les processus de changement par le biais de levier qui seront différenciés en fonction du changement possible et/ou souhaité/souhaitable.

Cette méthodologie nécessite la mise en place d'un dispositif de suivi **qualitatif, participatif**, riche en informations **utiles**, adapté aux différents contextes, niveaux et types d'intervention et capable de **vérifier les principales hypothèses** qui sous-tendent les stratégies du programme. C'est une méthode qui, par **l'appréciation qualitative des parcours de changements entrepris par et avec chaque acteur-cible**, doit permettre d'apprécier le renforcement de son engagement en faveur des objectifs du programme.



3. Objectif et Méthodologie de l'évaluation

3.1. Objectif et enjeux de l'évaluation

L'objectif de cette évaluation à mi-parcours est double et procède de deux logiques et compétences distinctes que l'expert, de par son expérience professionnelle et notamment au Bénin, a mis à disposition du programme, des entités composant le partenariat DBA-ALDIPE, des partenaires nationaux acteurs de mise en œuvre et piliers de la pérennisation, et plus largement de tous les bénéficiaires.

En effet le commanditaire a requis de l'expert des compétences d'évaluateur, mais aussi de chef de programme en Recherche/Développement en vue de :

- analyser les résultats atteints, les méthodes, les impacts des actions mises en œuvre, les progressions des changements opérées depuis le début du programme ;
- tirer les principales leçons apprises et les bonnes pratiques et
- soumettre des recommandations pour des ajustements éventuels pour la poursuite des actions en termes de consolidation des acquis et nourrir la réflexion du partenariat sur la formulation de futurs projets.

Trois domaines d'intervention ont fait, comme le souhaitait le commanditaire, l'objet d'une attention particulière :

- i) le dispositif d'expérimentation auprès des relais et de la ferme école qui sont des outils importants pour répondre aux besoins d'adaptation des effets du changement climatiques,
- ii) la contribution des coopératives/faitières et des animateurs.trices/structures communautaires à une alimentation équilibrée et accessible sur le territoire,
- iii) les cellules ECMS (Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire) comme instrument de conscientisation et d'engagement dans le développement local.

Ces domaines ont été spécifiquement examinés par l'évaluateur, en vue d'en analyser la performance, d'en tirer des leçons et recommandations dans la perspective d'ajustement du programme d'ici son achèvement, mais aussi permettre un éclairage pour l'élaboration du prochain programme du partenariat DBA-ALDIPE.

En complément de ces analyses, le commanditaire a souhaité que l'évaluateur ait un regard critique, mais constructif, sur certaines innovations mise en place afin et d'en mesurer la pertinence sur : les séjours d'immersion jeunes ruraux-jeunes urbains, les AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit), comme éléments de la stratégie de pérennisation du programme.

Par ailleurs, il transparait dans les TDRs même si cela n'est pas explicite (mais qui est assez classique dans des montages en partenariat) et sans interférer avec les accords mis en place, le besoin d'un savoir spécifique en matière de réflexion et de prospective afin d'appuyer les équipes et les entités qui composent le partenariat et leurs partenaires locaux se fait sentir :

- en ayant un regard critique et constructif sur les apports du partenariat (atouts et limites) ;
- engager et ou poursuivre un débat argumenté sur les modalités de mise en œuvre au sein du partenariat et de gestion du programme ;
- aider les acteurs à se projeter pour une nouvelle phase du programme.

Il s'agissait donc de deux exercices intimement liés mais dont le caractère était différent et qui devaient être mis en œuvre au cours de la mission de terrain et dans les discussions pré et post mission.

L'expert a évalué, au regard des six critères classiquement utilisés : **pertinence – cohérence - efficacité – efficience – pérennité - impact** pour cet exercice, dans quelle mesure les objectifs (Résultats/changements) du programme à mi-parcours ont été atteints et en mesurer la performance.

Une attention particulière a été accordée, comme le souhaitaient les TdR de la mission, sur l'analyse de trois critères : pertinence, efficacité, impact.



3.2. Méthodologie mise en œuvre

La méthodologie développée a reposé sur des outils qui ont facilité la collecte et l'analyse des informations mais aussi qui ont favorisé la circulation de l'information et la participation active des principaux intéressés ce qui a permis de favoriser, d'induire, *d'impulser une dynamique de dialogue* et de *concertation* avec et entre les différents acteurs concernés par l'évaluation afin de garantir une analyse partagée et qui a été *le socle pour des propositions techniquement faisables et « socialement » acceptables*.

Des *échanges / entretiens / enquêtes (individuels et en groupe)* « bornés » d'un panel d'intervenants et partenaires, ainsi que l'analyse formelle des différentes actions développées par le programme et ses partenaires ont permis le *recueil* puis l'*analyse des faits* et in fine le *partage du diagnostic* qui est essentiel pour en garantir sa pertinence. On s'est attaché à l'*analyse des faits et au dialogue entre les parties prenantes*.

Par ailleurs, au-delà de l'analyse factuelle, de *mesurer les performances* - bonnes et mauvaises – du programme sur l'ensemble des aspects qu'il aborde, nous avons mis l'accent sur sa capacité inclusive des femmes mais aussi des jeunes dans différentes dimensions (sur la base du cadre logique et de sa déclinaison en programmes d'activités), avant d'en identifier les origines. A cet effet, un cadre analytique a été produit pour collecter l'information (que l'on trouvera en annexe du présent rapport). Enfin, cette étude a été une étape de contribution à la *mise en mouvement de certains acteurs* aboutissant à l'identification d'*axes de progrès partagés ainsi que de pistes de travail en vue de poursuivre et développer les actions sur le terrain* notamment dans le cadre d'une continuité au-delà du présent programme, voir même provoquer du débat en interne tant au niveau de ALDIPE que de DBA.

L'évaluation du programme a comporté deux étapes indissociables :

- La production d'**éléments descriptifs factuels**. Il s'est agi là de repérer les atouts et dysfonctionnements pour chaque action, de les mesurer et d'en donner une description sur la base des éléments les plus factuels et quantifiés possibles pour permettre un débat moins passionnel et hiérarchiser les priorités. Cette étape a permis aussi de prendre la mesure du système de suivi-évaluation mis en place sur site, qui est un outil indispensable au management de toutes interventions ;
- La **mise en mouvement** des personnes, en les mobilisant au cours de la réalisation de cette étude évaluative, puis de la réflexion-débat et enfin de l'élaboration partagée des recommandations et propositions d'amélioration.

On s'est attaché au cours de l'évaluation à *observer avec attention non seulement les actions engagées, mais aussi les processus développés et la façon dont ils sont mis en œuvre et capitalisés*.

3.3. Déroulement, phasage et calendrier de l'étude

L'étude s'est déroulée entre décembre 2024 et février 2025. La mission terrain pour sa part a eu lieu du 11 au 21 janvier 2025. Cette étude évaluative s'est décomposée en 3 grandes étapes :

1. Préparation de l'étude : Analyse de tous les documents disponibles et échanges avec le commanditaire – production d'une note de préparation au briefing DBA + ALDIPE ; Briefing en visioconférence entre l'expert et les équipes techniques du programme (Belgique et Bénin) ;
2. Etude évaluative in situ du programme, entretiens dans 05 villages, 04 communes, ATDA, DDAEP, DDESTFP, 2 Dir de CEG, Maire et équipes ALDIPE Bénin et DBA Belgique
Production d'un PPT et atelier de restitution / débat in situ à Bohicon en fin de mission
3. Rédaction du rapport de synthèse sur le programme ;
Echange avec l'équipe programme de DBA.



4. Constats et Evaluation du programme PADCE - II

L'évaluateur s'est attaché à analyser, au cours de cette étude, le niveau de performance du Programme à travers l'appréciation de l'atteinte de l'objectif spécifique. En plus des critères CAD, ont été mises en avant les forces et les faiblesses de l'approche mise en œuvre et ont été formulées des recommandations pour les futures interventions de DBA et ALDIPE dans la zone. En d'autres termes, ont été identifiés et analysés les changements opérés par le programme à travers les réponses aux questions spécifiques posées dans les termes de référence.

Le présent chapitre présente les principaux constats fait au cours de la mission par résultat et dans la continuité de chaque résultat puis son évaluation au regard des critères CAD. En fin de chapitre une synthèse globale de l'analyse au regard des critères CAD du programme est présentée.

Le premier résultat du programme, pour des questions opérationnelles, a été scindé en deux. La première analyse fait référence aux techniques liées à l'AE et la seconde à la structuration des coopératives et les actions économiques qu'elles mettent en œuvre.

Pour l'analyse des critères CAD, l'expert a utilisé la grille suivante, qui intègre deux niveaux de notation supplémentaire à celle de ENABEL et qui permet d'apporter une plus grande finesse à l'évaluation.

A	Très satisfaisant
B	Satisfaisant
C	Plutôt satisfaisant
D	Plutôt insatisfaisant
E	Insatisfaisant
F	Très insatisfaisant

La grille complète d'analyse des critères CAD, par résultat et la synthèse pour le projet, est en annexe

4.1. Résultat 1a : actions dédiées à l'agroécologie



Le résultat à atteindre s'appuie sur la mise en œuvre de 6 actions dans 7 villages choisis :

1. Mettre en place/former/animer et suivre 5 comités locaux de veille et d'alerte sur les événements météorologiques



2. Développer une stratégie de recherche-action en lien avec l'agroécologie en conduisant des essais conjointement sur les champs paysans avec les acteurs de la recherche
3. Accompagner les producteurs.trices à intégrer des mesures agroécologiques par des sessions de sensibilisations, formations et démonstrations grâce à des paysans relais, des CEP et UD
4. Soutenir les initiatives en aménagements durables des nouveaux bas-fonds
5. Conscientiser les jeunes sur les effets des changements climatiques
6. Mettre en place des espaces de concertation sur la transhumance et le foncier, par l'organisation de réunions avec les différents acteurs impliqués

4.1.1. Des constats

Les résultats observés à ce jour

Concernant la **fertilité des sols** sur les trois spéculations d'intervention que sont : le riz, le maïs et le soja, les résultats obtenus mettent en évidence un net impact des techniques AE sur la production, avec un engouement marqué des producteurs sur les techniques qui **valorisent les déjections animales ainsi que le Mucuna** et pour tout ce qui concerne la structuration et l'hygrométrie des sols, la valorisation de la biomasse par du *mulching*².

Les producteurs sont très conscients de l'**impact négatif des engrais minéraux sur les sols**. Ils affirment que les plantes ne répondent plus à une augmentation des doses d'engrais. Par ailleurs ils estiment que la qualité des productions agroécologiques est de bien meilleure qualité (temps de conservation plus long, qualité organoleptique et qualité de repléance³ améliorée).

Les pratiques adoptées par les producteurs reposent en grande partie sur la valorisation des déjections animales d'où la nécessité d'avoir une *étroite collaboration avec les éleveurs (notamment transhumants) ou d'être soi-même éleveur (petit élevage)*.

Cette thématique n'est que partiellement couverte. Il ne suffit pas d'être membre de différentes commissions liées à l'élevage, mais il faut aussi être acteur de proximité et en mesure de proposer des alternatives innovantes pour les agriculteurs à l'image de la *production de fourrage*, comme le font déjà certains, voir accompagner des dynamiques qui se font jour dans d'autres villages (Agbogbohounou, Yokon). Les pratiques agroécologiques se développant, on peut s'attendre à moyen terme à avoir des difficultés d'accès aux déjections animales (offre/demande) et à des prix toujours plus élevés pouvant ainsi avoir un impact négatif sur le développement des pratiques AE.

L'expérimentation de ces nouvelles techniques repose sur deux piliers : i) l'expérimentation en milieu paysans via les CEP ainsi que des espaces de diffusion (UD) via un réseau de producteurs relais et ii) une ferme école qui est à la fois un espace d'expérimentation contrôlé et d'échange autour des innovations.

On peut regretter trois points :

- Les CEP ne sont pas, comme envisagé dans le document projet, **des espaces d'échanges, débats, producteurs d'innovations, mais de simples espaces de démonstration**. Les interactions entre techniciens et producteurs sont très / trop limitées. Par contre les CEP permettent de porter le réseau des producteurs relais qui contribuent largement à la diffusion endogène des bonnes pratiques ;
- Si le suivi des espaces de démonstrations est agronomiquement réalisé avec des améliorations possibles, par contre le **suivi économique est trop restreint** et nécessitera une adaptation.

² Paillage des sols par les résidus de récolte

³ Sensation de satiété



- **La ferme école rencontre des difficultés** en termes de moyens financiers et de ressources humaines pour tester et « produire » de la référence et de l'innovation technique et donc à fortiori être une « vitrine » support pour des échanges.

Pour mémoire, on rappellera que l'appropriation de l'innovation repose sur trois grands facteurs : sa validité technique, sa performance économique et son acceptation sociale

Concernant **les AHA**, un travail de sensibilisation a été initié avec les bénéficiaires, portant sur la gestion rationnelle de ces investissements et surtout leur entretien. Il est important de poursuivre ces actions afin de valoriser dans la durée celles-ci (organisation) et d'avoir une réflexion sur les coûts de gestions et ceux liés à l'eau productive (cf. en dessous).

Parallèlement récemment une **formation sur la RNA** a été dispensée pour permettre une protection des berges (déc. 2024) qu'il faudra mettre en application. Le formateur qui a expertisé les BF et réalisé la formation, devra absolument revenir d'ici une année (déc. 2025) afin de faire les constats de réussites ou d'échecs afin d'apporter si besoin des compléments pour une bonne mise en œuvre de la méthodologie.

On notera qu'une telle démarche (gestion des AHA et sécurisation des berges du BF par de la RNA) devrait être développée dans le BF de la ferme école dont les infrastructures réalisées il y a quelques années, sont en piteux état ...

Les actions de **conscientisation des jeunes ruraux sur les effets du changement climatique** sont en tout point pertinent, par ailleurs renforcées par les échanges avec les jeunes urbains et de jeunes belges.

Au-delà de la conscientisation, la mise en application concrète sur l'assainissement des villages est un fait indéniable, la nécessité de valoriser, tout en préservant le patrimoine naturel est manifeste et les autorités sont très satisfaites de ces initiatives qu'elles aimeraient voir étendues à d'autres localités.

4.1.2. Evaluation par critère

4.1.2.1. La pertinence

*La **pertinence** se rapporte à la question des besoins de l'intervention. Elle analyse l'intervention du point de vue des problèmes et des besoins des bénéficiaires, et de leurs priorités. Elle examine d'autre part aussi si l'intervention est cohérente avec les politiques du partenaire et du pays donateur.*

En tant que telle, la pertinence évalue la valeur et l'utilité de l'intervention telles que perçues par les parties prenantes clés, la mesure dans laquelle la « réponse » de l'intervention est techniquement appropriée pour satisfaire aux besoins et aux priorités, et la mesure dans laquelle l'intervention est une réponse à un besoin réel du pays partenaire ou plutôt une adaptation aux préférences du bailleur. Pour les interventions novatrices, qui remettent en question les intérêts établis ou les pratiques existantes, la pertinence touche aussi à la compréhension de la mesure dans laquelle elles sont ancrées dans les véritables priorités et intérêts et dégageront un potentiel de reproduction ou des possibilités pour influencer les politiques, donc à la mesure dans laquelle l'approche à double ancrage est pertinente.

Les actions engagées répondent parfaitement aux besoins et priorités des bénéficiaires. La stratégie adoptée, même si elle peut être améliorée apporte des réponses très satisfaisantes et en adéquation avec des besoins et est en phase avec les réalités et conditions de vie des bénéficiaires. Par ailleurs les actions sont pleines en phase avec les priorités et les politiques des autorités nationales et locales ainsi que les autres acteurs (PTF et projets) qui interviennent sur la thématique. Le design de l'action est fort pertinent et allie producteurs.trices, recherche, ferme-école et support de diffusion en milieu paysan, même si certain maillon peuvent et doivent être renforcé. Les actions telles de bâties et la stratégie développée est tout à fait pertinente et adaptée face aux changements contextuels et aux nouveaux besoins qui se feront jour.

Concernant la pertinence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est :

A



4.1.2.2. La cohérence

Pour la **cohérence**, on se questionne ici sur : i) la cohérence avec la politique nationale du Bénin sur le secteur agricole, ii) la cohérence avec autres interventions de la Coopération Belge, l'intervention est-elle alignée avec d'autres interventions de la Coopération Belge dans le secteur et/ou pays? Quels sont les synergies éventuelles et interdépendances entre interventions Coopération Belge? iii) Cohérence avec les interventions/politiques d'autres acteurs belges. L'intervention est-elle cohérente avec les interventions/stratégies d'autres acteurs belges? et iv) Est-ce que l'intervention est harmonisé avec les interventions et/ou stratégies d'autres acteurs de la coopération au développement? Est-ce que le risque de chevauchement entre interventions est minimisé?

L'action est tout à fait en cohérence avec la politique nationale du Bénin dans le secteur du développement rural et notamment agricole d'autant qu'une stratégie nationale pour favoriser et promouvoir la Transition AgroÉcologique est définie et mise en place. Le gouvernement a adopté une stratégie proactive pour promouvoir la transition agroécologique, notamment dans ses zones cotonnières mais pas exclusivement. Cette démarche vise à restaurer la fertilité des sols, améliorer les rendements agricoles et assurer la durabilité des exploitations. Plusieurs programmes d'envergure nationale contribuent à cette transition à l'image de TAZCO depuis 2016. Parallèlement, le Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA) du Bénin a mis en place des Champs Écoles Paysans (CEP) pour former 12 000 agriculteurs aux pratiques agricoles durables et climato-résilientes. L'objectif est d'amener 80% des participants à adopter ces pratiques, afin d'accroître la production et la productivité de 30%. Ces efforts illustrent l'engagement du Bénin à promouvoir une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et résiliente face aux défis climatiques.

Le PADCE est aussi aligné concomitamment sur la politique de la coopération belge dans le domaine, qui s'inscrit totalement dans celle du gouvernement béninois en la matière et des programmes qu'elle a pu mettre en œuvre (TAERA) ou ceux en cours (PARSAD et Projet Delta Mono).

On a un bel exemple de cohérence stratégique, méthodologique et technique entre les acteurs, même si l'on peut encore développer les partenariats techniques avec notamment le programme TAZCO et notamment ces partenaires de recherche l'IRC et le CIRAD.

Concernant la cohérence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est :

A

4.1.2.3. L'efficience

Pour **l'efficience**, on se questionne sur les inputs, ont-ils été gérés en tenant raisonnablement compte de l'efficience économique? Compte tenu des outcomes à produire, existait-il des approches alternatives qui auraient consommé moins de ressources sans pour autant réduire la qualité et la quantité des résultats? L'intervention est-elle gérée de manière économiquement rationnelle, tout en optimisant la qualité et la quantité des outputs? Qualité et atteinte des outputs dans les temps: Tous les outputs (biens et services) sont-ils ou sont-ils susceptibles d'être fournis dans les délais prévus (et permettront-ils donc la mise en œuvre dans les temps des activités)? Si des retards se sont produits, des mesures appropriées ont-elles été prises? À temps? Tous les outputs sont-ils de bonne qualité (répondent-ils dans la mesure du possible aux critères de qualité prédéfinis)? Si des problèmes sont survenus quant à la qualité ou au suivi de la qualité, des mesures correctives ont-elles été prises? Efficience des modalités d'exécution: Les modalités d'exécution encouragent-elles un usage efficient des moyens dont dispose l'intervention? Les modalités d'exécution sont-elles élaborées de sorte à favoriser une transformation économiquement rationnelle des inputs en outputs?

La réduction importante des financements accordés par la DGD au programme (- 36 %) et les choix d'investissement de ALDIPE privilégiant (à juste titre) les Ressources Humaines, ont eu un impact sur la qualité et l'atteinte des outputs attendus. Si les ressources financières sont limitées de facto, quel que soit la qualité des personnes, on se limite au strict minimum. Ainsi la conduite des essais ou l'animation des CEP a été trop restreinte. Elle s'est focalisée sur des paramètres techniques agronomiques, mais aucun suivi économique n'a été mis en place or comme nous l'avons vu précédemment acceptation de l'innovation repose sur plusieurs piliers qu'il est nécessaire de prendre en considération. Par ailleurs, on aurait pu améliorer la performance/productivité des techniciens en utilisant des outils de collecte informatisés des



données à l'image de KoboCollect⁴ avec une géo localisation et de la cartographie. La ferme école est sous valorisée alors qu'elle possède un énorme potentiel pour aborder tous les thèmes développés sur cette action. Il est évident que l'on peut largement améliorer la productivité des techniciens et celle des modalités d'exécution avec quelques investissements ciblés comme cela sera présenté dans les recommandations. Il existe des marges de progression importante tant sur le contenu que sur la mise en œuvre. Il faudra cependant faire évoluer l'enveloppe accordée si l'on souhaite améliorer ce volet dont les résultats, par ailleurs, seront des supports aussi pour la plateforme.

Concernant l'efficacité de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : C

4.1.2.4. L'efficacité

Concernant l'efficacité, on se questionne dans quelle mesure sur l'intervention a-t-elle mis en place une GAR et dans quelle mesure en fait-elle une bonne application ? L'intervention analyse-t-elle au moins une fois par an les progrès accomplis en vue de réaliser l'outcome et sa contribution probable au niveau de l'impact ? L'intervention se sert-elle des données relatives aux progrès accomplis pour faire rapport au « Comité de pilotage » (DBA/ALDIPE) et pour proposer les décisions qui s'imposent pour réorienter, le cas échéant, l'intervention au niveau stratégique ? L'outil de monitoring opérationnel est-il à jour ? Si nécessaire, le cadre des résultats a-t-il été adapté suite aux exercices annuels de reporting ? Si tel a été le cas, le rapport explicite-t-il clairement pourquoi ces adaptations étaient requises ? Dans quelle mesure les outcomes intermédiaires ont été ou vont être atteints et dans quelle mesure contribuent-ils à l'outcome ? Est-ce que les changements intermédiaires nécessaires pour atteindre l'objectif spécifique se sont matérialisés ou sont en train de l'être ? Tous les groupes cibles utilisent-ils les outputs comme prévu ? Existe-t-il des facteurs qui empêchent l'utilisation des outputs et plus en général l'atteinte des outcomes intermédiaires ? Contribuent-ils à l'outcome comme prévu ? Au stade actuel de la mise en œuvre, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ? Réalisation en termes de couverture et de qualité ? L'intervention a-t-elle adapté sa stratégie en fonction des changements de contexte (suppositions et risques) chaque fois que cela s'avérait nécessaire pour réaliser l'outcome ? Les effets négatifs ont-ils été atténués ? Y a-t-il eu des effets positifs non prévus ? Ces effets positifs ont-ils contribué aux résultats de l'intervention ?

Le programme a bien mis en place un outil de Gestion Accès sur les Résultats (GAR) qui fonctionne bien avec chaque année une mission de suivi du siège de DBA, qui est transversal à tous les volets du programme et son utilisation permet de suivre l'évolution des trajectoires définies avec l'objectif d'atteinte les résultats. Cet outil permet d'assurer le suivi des actions et de rendre compte au comité de suivi ALDIPE/DBA ainsi qu'à la DGD. Cet outil est régulièrement mis à jour et s'améliore au fil des ans avec notamment l'informatisation de la collecte de certaines données qui améliore la productivité du S/E.

On note que nombre des innovations proposées, testées, diffusées via le réseau de paysans relais et de leurs pairs, ainsi que via la diffusion endogène, sont utilisées par un nombre croissant de producteurs.trices et que la demande est forte sur plusieurs propositions techniques (mucuna, valorisation des déjections animales, ...). Il existe là encore des marges de manœuvre avec de nouveaux champs à explorer en complément de ce qui est fait. On améliorerait ainsi l'efficacité de l'intervention, du dispositif et des RH par la digitalisation de nombreuses opérations.

Un point d'attention en lien avec l'efficacité de la plateforme AE, de nombreuses productions présentées sur celle-ci sont issues des résultats agronomiques produits par les essais réalisés. On sera très attentif à la qualité des protocoles, au montage des expérimentations (à la ferme école et en MP au niveau des CEP), aux différents suivis (agronomique et économique), à l'analyse des résultats et de leur présentation. La qualité des documents produits et présentés autour un impact indéniable sur l'efficacité de la plateforme et sur sa crédibilité.

Concernant l'efficacité de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : B

⁴ Cet outil est utilisé par le S/E qui l'utilise pour certaines enquêtes spécifiques et tous les cadres de ALDIPE ont été formé en 2024.



4.1.2.5. L'impact

Concernant **l'impact**, on prend en considération : i) quelles sont les perspectives directes de l'intervention au niveau de l'impact ? Quels changements au niveau de l'impact sont-ils visibles ou susceptibles de devenir visibles ? Dans quelle mesure les changements au niveau de l'impact sont-ils identifiables et mesurables, et attribuables à l'intervention ? Quels sont, selon leur perception, les effets de l'intervention pour les bénéficiaires et ce selon leur perception ? ii) L'intervention a-t-elle ou aura-t-elle des effets positifs ou négatifs inattendus pour les bénéficiaires ciblés ou des individus ou des groupes non ciblés ? Y a-t-il eu ou y aura-t-il des effets positifs ou négatifs inattendus (environnementaux, sociaux, culturels, économiques ou sexospécifiques) pour les bénéficiaires ciblés ou des individus ou des groupes non ciblés ? Comment ceux-ci affectent-ils les résultats aux niveaux de l'output – l'outcome et de l'impact ? Si ces effets sont négatifs, l'intervention a-t-elle pris à temps des mesures d'atténuation ? Quel en a été le résultat ?

Concernant l'impact, plusieurs actions ont d'ores et déjà un impact sur l'évolution des Systèmes Techniques de Production sur les trois filières initialement concernées (riz, maïs, soja) et récemment le manioc, avec l'intégration de pratiques agroécologiques notamment pour l'amélioration de la fertilité et la structuration des sols. Même si les villages d'intervention sont des « îlots », existe une certaine diffusion des innovations et les producteurs.trices d'autres villages, sollicitent des appuis des paysans relais, voir directement des techniciens du projet. Il en est de même pour la gestion des AHA dans les nouveaux villages par la structuration des acteurs locaux permettant ainsi que l'amélioration de la pérennité de ces aménagements et in fine de la sécurisation de la production rizicole.

Toutefois pour impacter pleinement les STP et promouvoir la TAE, il sera essentiel d'aborder les questions de l'intégration agriculture / élevage et gestion des terroirs que l'on soit sur les berges des BF où sur les lieux de passage et de pâturage des animaux (locaux et transhumants). Des propositions seront faites en ce sens. Il y a là encore des marges de progrès possibles afin d'assurer un équilibre entre les différentes composantes de la production végétale, forestière et animale.

Concernant l'impact de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est :

C

4.1.2.6. La durabilité

Pour la **durabilité**, on se questionne sur : i) la viabilité économique / financière - Les partenaires ont-ils la capacité financière requise pour continuer à retirer des bénéfices de l'intervention après la fin de l'appui ? Existe-t-il une stratégie de sortie financière/économique progressive, qui, dans l'affirmative, est susceptible d'être mise en œuvre ? Les bénéficiaires/l'institution partenaire ont-ils les moyens de payer la maintenance ou le remplacement des services /biens/infrastructures mis en place par l'intervention ? ii) Les exigences d'appropriation locale sont-elles satisfaites et continueront-elles de l'être après la fin de l'intervention ? Quelle est la probabilité que les bénéficiaires continueront à utiliser les outputs et les outcomes ? Les bénéficiaires ont-ils déjà projeté de quelle manière ils comptent continuer à assurer le flux de bénéfices et, si tel est le cas, quelle est la probabilité qu'ils concrétisent ces projets ? iii) La gouvernance appuie-t-elle la durabilité potentielle des bénéfices et des outcomes ? Dans quelle mesure l'intervention est-elle ancrée dans les structures institutionnelles susceptibles de subsister après la fin de l'intervention ? Cet ancrage institutionnel contribue-t-il à la durabilité de l'intervention ? Le mandat de l'organisation chargée de la mise en œuvre est-il compatible avec le rôle qui est censé être le sien ?

Il est indéniable, que les résultats / innovations de toutes les interventions proposées par le programme, liées à la fertilité et structuration des sols, qui est un énorme problème au Bénin, perdureront dans le temps en tant que techniques de gestion de la fertilité des sols. Ceux-ci seront renforcés par la volonté du gouvernement de développer une agriculture très orientée agro écologie comme le précisait le MAEP et l'ATDA du Zou.

Par contre il est manifeste que si l'on n'investit pas plus en avant dans la relation agriculture/élevage pour l'accès aux déjections animales par une gestion et valorisation de la biomasse (naturelle et/ou cultivée), on risque fort de provoquer des clivages dans la société entre ceux pouvant avoir accès et ceux ne pouvant y avoir accès à cette denrée limitée que sont les déjections animales, même en promouvant le petit élevage. Ceci limitera par ailleurs la diffusion des innovations.

Concernant la durabilité de l'intervention en l'état actuel, le score de l'évaluation sur ce critère est :

B



4.2. Résultat 1b : actions dédiés à la structuration des coopératives et à leurs actions économiques



Le volet s'appuie sur la mise en œuvre de 5 actions dans les villages choisis :

1. Sensibiliser les membres des coopératives sur l'importance du dialogue intergénérationnel et mettre en place des espaces de dialogue
2. Former des associations/coopératives mixtes, féminines et/ou de jeunes en gestion coopérative et en entrepreneuriat agricole
3. Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières de groupement et des coopératives des groupements villageois de jeunes déscolarisés ou non-scolarisés installés dans les villages d'intervention (180 jeunes) et de celles villageoises existantes (16 coopératives)
4. Appuyer les groupements de jeunes et de femmes et les coopératives en équipements
5. Soutenir les initiatives locales en transformation et en commercialisation en les formant et accompagnant les coopératives

4.2.1. Des constats

La mission a pu constater qu'un travail important a été réalisé sur la structuration et la dynamique de légalisation de ces entités. Toutefois celle-ci a été ralentie par la nouvelle législation sur les coopératives souhaitée par le gouvernement qui ne prévoit plus d'immatriculation de coopératives villageoises, mais au niveau communal. On y perd donc en dynamique de proximité. Ceci étant, les actions de formations ont permis aux acteurs d'être en voie de maîtrise des processus de gestion d'une coopérative, ce qui est essentiel pour la vie et l'activité transparente d'un groupe. A ce jour de nombreux outils sont à leur disposition qu'il faudra continuer à appuyer notamment pour les plus récentes coopératives.

On note un *réel engouement autour de toutes les actions économiques* entreprises avec une réelle implication des jeunes (F et H)

- Stockage rémunéré des produits agricoles dans les magasins,
- Warrantage
- Vente groupée
- Pompe pour production de riz
- Étuvage du riz
- Décorticage et mise en marché du riz



La mission attire l'attention sur certains points :

Concernant le **Warrantage**, il est apparu que certains acteurs ne maîtrisaient pas totalement le mécanisme et confondaient simple stockage avec rémunération de cette fonction et warrantage. Il faudra veiller à bien clarifier le contenu de ce produit. Ceci est d'autant plus important, que lorsque celui-ci est correctement fait, notamment avec du maïs de petite saison, la monétisation de ce stock permet de financer de nombreuses activités des femmes et pour les hommes de préfinancer (entre autres) la grande campagne agricole. Il serait intéressant de tracer l'utilisation de ces fonds afin de mesurer si c'est l'outil de production qui est favorisé ou la petite transformation ou le commerce. Ces informations permettront d'orienter les appuis de façon plus ciblée.

Concernant les outils comme les motopompes et les décortiqueuses, se pose le problème classique d'une part du **prix de l'eau productive** (au m³ utilisé ou au m² mis en culture) et du réel **prix du kg de riz décortiqué**.

Dans les deux cas on n'a pas réellement réalisé de calcul intégrant tous les coûts et notamment l'amortissement du matériel. Les prix demandés aux utilisateurs ne tiennent compte que des coûts de fonctionnement et parfois des frais courants. Ceci impacte en premier lieu la durabilité de l'intervention et va à l'encontre de toute démarche entrepreneuriale que l'on souhaite promouvoir.

Sur ces deux points il est urgent (maintenant que l'on a quelques données sur l'utilisation des outils) de procéder aux calculs au niveau d'ALDIPE, puis d'animer des ateliers avec les responsables et les utilisateurs afin de tendre vers la réalité des coûts afin d'acquiescer de l'autonomie vis à vis des PTF.

Au-delà de ces quelques points techniques les outils mis en place, ont très largement contribué à :

- Assurer la disponibilité des produits alimentaires dans les villages tout au long de l'année (sécurité alimentaire) ;
- Contribuer à créer de l'emploi local notamment chez les jeunes ;
- Créer de la richesse qui est réinvestie soit dans l'outil de production soit dans les conditions de vie ;
- Structurer les groupes et faire évoluer leurs pratiques
- Permettre à de plus en plus de jeunes de prendre le leadership au sein du village et particulièrement une plus grande reconnaissance des femmes.

4.2.2. Evaluation par critère

4.2.2.1. La pertinence

Les actions engagées répondent parfaitement aux besoins et priorités des bénéficiaires. La stratégie adoptée, même si elle peut être améliorée apporte des réponses satisfaisantes et en adéquation avec des besoins et est en phase avec les réalités et conditions de vie des bénéficiaires. Même si une nouvelle réforme du gouvernement ne prévoit plus l'immatriculation des coopératives villageoises, mais que ces dernières seront représentées en Assemblée Générale Constitutive pour élire les représentants communaux, l'action de structuration reste extrêmement pertinente. Il est à noter que c'est un changement considérable notamment en termes de proximité d'une entité villageoise avec les populations. Cette action de structuration en lien avec le développement d'activités économiques, la création d'emplois locaux, la création de richesse au niveau des villages est de notre point de vue fort pertinent. Si le changement contextuel se confirme, le projet devra s'adapter à ce nouvel environnement tout en préservant l'intégration des coopératives et de leurs activités dans la démarche holistique globale du programme. Toutefois une attention particulière doit être apportée et des actions spécifiques renforcées concernant le développement économique des actions des coopératives



(rentabilité et pérennité des activités). Il y a là des gains de performance possible pour améliorer la pertinence.

Concernant la pertinence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : B

4.2.2.2. La cohérence

L'action est tout à fait en cohérence avec la politique nationale du Bénin dans le secteur du développement rural et notamment agricole de se mettre en conformité avec l'Acte uniforme relatif aux sociétés coopératives adopté par l'Organisation en Afrique pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA) pour les organisations œuvrant dans le secteur agricole et qui ont une vocation économique pour leurs membres, au regard du rôle majeur qu'elles jouent dans la dynamisation et la structuration de l'économie agricole en Afrique de l'Ouest. Cette action est aussi alignée avec toutes les autres interventions de la coopération belge dans le secteur, ainsi que les stratégies développées par les autres PTF.

Il en est de même pour toutes les actions liées à l'activité économique des coopératives, ainsi que la volonté de créer de l'entrepreneuriat rural, de l'emploi et de la création de richesse locale. Par contre on pourrait judicieusement s'inspirer, pour l'entrepreneuriat, sur les différentes expériences menées par Enabel sur ses différents projets (DEFIA, PROFI, ...) avec un appui spécifique sur la gestion entrepreneuriale des outils mis à disposition. On serait ainsi en cohérence avec l'objectif du gouvernement de créer de l'entrepreneuriat rural.

Concernant la cohérence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : B

4.2.2.3. L'efficacité

Tel que pour le résultat précédent, la réduction importante des financements accordés par la DGD au programme (- 36 %) et les choix d'investissement de ALDIPE privilégiant (à juste titre) les Ressources Humaines, ont eu un impact sur la qualité et l'atteinte des outputs attendus. Si les ressources financières sont limitées de facto, quelque soit la qualité des personnes, on se limite au minimum par manque de temps et aussi d'appuis techniques. Faire de l'animation et accompagner les coopératives dans leur structuration ainsi que dans la mise en place des activités économiques demande du temps et des compétences spécifiques, qui sur certains aspects ont pu faire défaut.

Si la structuration administrative et juridique des coopératives est réalisée ou en cours de finalisation, il va y avoir toute la mise en vie et l'accompagnement de celles-ci, donc de la nécessaire présence aux moments clés de la vie de la coopérative, afin de valider si les processus sont correctement mis en œuvre et dans le cas contraire proposer des actualisations correctives. Un investissement conséquent et à bon escient devra être réalisé dans la seconde phase pour faire progresser les coopératives et ainsi atteindre les objectifs. Des marges de progression existent pour améliorer l'efficacité qui pour le moment est correcte.

Par contre existe quelques défaillances au niveau de l'accompagnement des activités économiques, qui si elles ne sont pas corrigées rapidement pourraient induire des effets négatifs sur le rendement économique et surtout la pérennisation à court terme. On peut là encore considérablement améliorer l'efficacité en vue d'une transformation économique rationnelle des investissements consentis (décorticageuses, pompe, bâtiment).

L'efficacité de la démarche holistique mise en œuvre sur les liens entre : coopérative / stockage / valorisation locale (warrantage – décorticage) / sécurisation de stocks pour alimentation locale est par contre très satisfaisante. Elle permet et permettra d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, insérer les femmes et les jeunes dans un tissu économique local, créer de la richesse et se faisant de l'investissement à la fois productif et sur les conditions de vie des populations.

Concernant l'efficacité de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : C



4.2.2.4. L'efficacité

Le programme a bien mis en place un outil de Gestion Accès sur les Résultats (GAR) qui fonctionne bien avec chaque année une mission de suivi du siège de DBA, qui est transversal à tous les volets du programme et son utilisation permet de suivre l'évolution des trajectoires définies avec l'objectif d'atteinte les résultats. Cet outil permet d'assurer le suivi des actions et de rendre compte au comité de suivi ALDIPE/DBA ainsi qu'à la DGD. Cet outil est régulièrement mis à jour et s'améliore au fil des ans avec notamment l'informatisation de la collecte de certaines données qui améliore la productivité du S/E.

On note que nombre des actions engagées provoquent des changements positifs avec une plus grande intégration des femmes et des jeunes dans le tissu social, économique et institutionnel. La démarche holistique développée est on ne peut plus efficace, tant les sujets abordés par le programme sont complémentaires.

Par contre l'efficacité des actions au niveau économique, doit s'orienter vers plus de rationalité économique, de vérité des prix, pour plus d'autonomie des actions entreprises. Dans le cas contraire on observerait à court terme des effets négatifs, tout à fait classiques, dus aux subventions (directs) accordées par le programme et les groupes cibles ne pourront plus utiliser l'outil mis à disposition car non renouvelable sur fonds propres. On perdra alors énormément en termes d'efficacité de l'intervention.

Concernant l'efficacité de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : C

4.2.2.5. L'impact

Concernant l'impact, plusieurs actions ont d'ores et déjà un impact direct sur l'évolution des bénéficiaires, mais qui restent de notre point de vue fragiles. De fait on note une meilleure structuration des coopératives villageoises et même si la réforme, en cours de discussions, devait provoquer des changements, les instances des coopératives sont formées et avec l'expérience qu'elles vont acquérir dans leurs activités, seront à même de mieux se positionner au regard de la réforme à venir. Les activités économiques développées ont et vont créer de la richesse locale, de la création d'emploi, de l'investissement local, de l'amélioration de condition de vie (santé / hygiène / nutrition, ...).

Cependant, comme le programme intervient sur quelques villages, ils peuvent être comparés à des îlots de développement, des pôles d'excellence qui peuvent être utilisés pour i) diffuser des savoirs, des techniques, des méthodes, des outils, mais ii) qui peuvent aussi attirer des individus/groupes intéressés par les avantages qu'offre le village qui a développé grâce au programme de bien meilleure condition de vie que dans les villages voisins. A titre d'exemple : i) les femmes d'autres villages viennent décortiquer leur riz à la nouvelle décortiqueuse, alors qu'elles en ont une dans leur village, car la qualité du riz y est meilleure et le coût du décortiquage plus bas, ii) des groupes de jeunes viennent travailler dans le village PADCE pour les travaux champêtres car ils sont bien rémunérés et délaissent leurs propres activités, iii) les éleveurs transhumants préfèrent le village PADCE car la déjection de leurs animaux est mieux valorisée financièrement, ...

Il faut être très attentif aux effets induits non seulement dans le village d'intervention, mais aussi dans les villages voisins. Ceci nous amène à poser la question du changement d'échelle. Même si cette question n'est pas à l'ordre du jour, elle sera sous-jacente à tous les thèmes du programme et une réflexion devrait être menée au niveau d'ALDIPE sur ce sujet d'autant que la structure est reconnue par l'ATDA et la DDAEP et assure par ailleurs une fonction de conseil agricole. Il y a là matière à positionnement.

Concernant l'impact de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : C



4.2.2.6. La durabilité

Les actions engagées sur ce secteur d'activité sont très porteuses, même si de nouvelles réformes se font jour au niveau des coopératives villageoises, pour le moins les actions de structurations des acteurs perdureront et d'autant plus qu'elles seront accompagnées dans la seconde phase du programme par les techniciens de celui-ci sur les actions concrètes qui sont et seront mises en œuvre.

Les actions liées à l'activité économique tel que précisé ci-dessus doivent absolument faire l'objet d'un renforcement technique pour réellement s'inscrire durablement dans le tissu économique local. Sur ce point les marges de progression sont importantes et essentielles. Ceci est d'autant plus vrai qu'elles s'inscrivent dans une volonté de la politique nationale de développer l'entrepreneuriat rural.

Concernant la durabilité, le score de l'évaluation sur ce critère est :

C

4.3. Résultat 2 : actions dédiés à la Santé, nutrition, hygiène /assainissement, alphabétisation et à l'Epargne/Crédit



Le volet s'appuie sur la mise en œuvre de 4 actions dans les villages choisis :

1. Appuyer des Animatrices Communautaires de Nutrition (4 à 5 par village) dans leur sensibilisation en les formant et/ou les recyclant sur le suivi du statut pondéral des enfants de 0 à 23 mois et de 24 à 59 mois ;
2. Appuyer des relais communautaires (5 à 10 par village) pour la sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement de leurs pairs ;
3. Renforcer l'alphabétisation initiale et fonctionnelle des producteurs.rice.s Sensibiliser les producteurs sur les enjeux de l'alphabétisation et ouvrir les centres d'alphabétisation.
4. Mettre en place et former des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) et renforcer celles existantes

4.3.1. Des constats

Les actions liées à : la santé, la nutrition, l'hygiène /assainissement, l'alphabétisation sont correctement mises en œuvre par une équipe connue et reconnue pour son savoir-faire et savoir être.

Toutes les actions engagées sont porteuses de changements très positifs notamment pour les enfants, les femmes et plus largement pour les communautés villageoises. On observe :



- baisse importante voire disparition de la malnutrition des enfants de 0 à 59 mois,
- amélioration de l'hygiène corporelle des personnes,
- assainissement des villages même si les sacs plastiques restent un fléau parfois difficile à juguler,
- surtout les femmes mais aussi quelques hommes qui ont volontairement bénéficié de cours d'alphabétisation et ont retrouvé une estime de soi et se faisant une nouvelle place dans la société grâce à de nombreuses activités mieux gérées.

L'action liée à la mise en place des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) est **l'un des grands succès du projet**, l'un des plus impactant à tous les niveaux.

Cette action à elle seule mérite la **production d'un document de capitalisation qui fera référence dans le domaine** tant elle est porteuse de changements dans de nombreux domaines. Là où elle est pleinement mature les acteurs en font évoluer les règles internes afin d'en améliorer la performance financière.

4.3.2. Evaluation par critère

C'est le volet du programme qui, sur tous les critères, reçoit les meilleures notations et est plébiscité par tous les bénéficiaires et acteurs locaux. L'évaluation des critères est réduite à sa plus simple expression eu égard à l'excellence des actions engagées tant par la méthode, que les outils, les ressources humaines et qui plus est avec des moyens financiers restreints.

4.3.2.1. La pertinence

Les actions mises en place répondent pleinement aux besoins et priorités des bénéficiaires. La stratégie adoptée est particulièrement pertinente, les outils utilisés sont parfaitement adaptés, et la qualité des ressources humaines apporte des solutions très satisfaisantes, alignées avec les besoins exprimés et les réalités de vie des bénéficiaires. La conception de l'intervention a été soigneusement pensée pour répondre aux besoins identifiés. Ce volet s'intègre harmonieusement dans l'ensemble du programme, soutenant ainsi une approche holistique et se complétant avec les autres composantes de l'intervention. Ces actions sont idéalement conçues pour rester pertinentes face aux évolutions contextuelles et pouvoir répondre aux nouveaux besoins qui pourraient émerger.

Concernant la pertinence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : A

4.3.2.2. La cohérence

L'action est pleinement cohérente avec les politiques nationales du Bénin, en particulier avec celle des secteurs de i) la santé, ii) la famille, l'enfance et l'adolescence, et iii) l'éducation, notamment à travers son département de l'alphabétisation. Elle s'aligne également avec les autres interventions de la coopération belge, en particulier dans les domaines de la santé et de la nutrition, ainsi que sur les stratégies mises en place par les autres partenaires techniques et financiers (PTF).

De plus, toutes les actions liées aux activités d'Épargne et de Crédit villageois qui permettent de cotiser des fonds au sein d'un groupe structuré, destinés à financer des projets d'activités économiques locales. Ces initiatives, principalement dirigées par et vers les femmes, favorisent le développement du petit entrepreneuriat rural, la création d'emplois et la génération de richesse locale, en mobilisant exclusivement des ressources financières provenant des communautés elles-mêmes (l'argent chaud).

Concernant la cohérence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : A



4.3.2.3. L'efficience

Les inputs ont été soigneusement gérés en tenant pleinement compte des résultats à atteindre. Il est difficile de concevoir des alternatives à une approche déjà bien établie et qui donne des résultats probants. Toutefois, on peut raisonnablement envisager qu'un investissement accru dans l'alphabétisation pourrait engendrer des bénéfices encore plus importants. Le retour sur investissement serait non seulement conséquent, mais également immédiat, contrairement à l'éducation formelle qui nécessite un horizon temporel plus long.

La qualité et l'atteinte des résultats sont excellentes, voire au-delà des attentes, comme en témoigne l'initiative Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC). À cet égard, il est possible de faire évoluer progressivement les AVEC qui ont déjà une maturité reconnue (certaines ont déjà entamé cette démarche), afin de maximiser l'efficacité du système tout en minimisant les risques pour les parties prenantes.

Concernant l'efficience de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : B

4.3.2.4. L'efficacité

Le programme a mis en place un outil de Gestion Accès sur les Résultats (GAR), qui fonctionne efficacement. Chaque année, une mission de suivi, menée par le siège de DBA, permet d'assurer la transversalité de cet outil à tous les volets du programme. Il facilite le suivi de l'évolution des trajectoires définies, avec pour objectif l'atteinte des résultats. Ce dispositif permet également d'assurer un suivi rigoureux des actions et de rendre compte au comité de suivi ALDIPE/DBA ainsi qu'à la DGD.

Cet outil est régulièrement mis à jour et s'améliore chaque année, notamment grâce à l'informatisation de la collecte de certaines données, ce qui contribue à améliorer la productivité du S/E.

Il convient de noter les actions entreprises ont provoqué des changements très positifs sur tous les thèmes abordés : santé, nutrition, hygiène, assainissement et alphabétisation. Tous les objectifs fixés seront atteints.

La démarche et les outils développés concernant l'Épargne-Crédit Villageois sont pleinement efficaces au niveau des villages d'intervention d'autant que les services financiers traditionnels sont souvent absents ou difficiles d'accès. On retiendra quelques éléments de cette efficacité : i) accessibilité financière et inclusion, ii) renforcement de l'autonomie économique, iii) stimulation de l'entrepreneuriat local, iv) solidité sociale et communautaire, v) flexibilité et résilience face aux chocs économiques, vi) suivi et gestion simplifiés, ...

Une réflexion devrait avoir lieu sur comment procéder à un changement d'échelle.

Concernant l'efficacité de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : A

4.3.2.5. L'impact

Les résultats obtenus témoignent clairement de l'impact significatif des actions du programme. Les changements apportés sont visibles et largement appréciés par tous les acteurs impliqués. Les évolutions observées sont mesurables : la malnutrition infantile a considérablement diminué, et dans certains villages, elle a presque disparu. Les relais villageois formés par le programme ont désormais été intégrés au système de santé public de l'État. De plus, des progrès notables ont été réalisés en matière d'hygiène corporelle : les villages sont désormais propres et régulièrement entretenus par les habitants.

Bien qu'il reste encore des efforts à fournir, notamment en matière d'alphabétisation, les actions menées ont eu un réel impact sur les bénéficiaires. La mise en place des AVEC a également montré son efficacité dans tous les domaines mentionnés ci-dessus. Ainsi, l'ensemble des initiatives entreprises soutient pleinement et



contribue de manière très positive à la mise en œuvre de la démarche holistique qui sous-tend la stratégie du programme.

Concernant l'impact de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : A

4.3.2.6. La durabilité

Une part importante des actions de ce volet concerne, au-delà des aspects techniques, des changements de comportement socioculturel. Toutefois rendre ces changements durables est un défi complexe, qui exige du temps et de l'investissement récurrent et itératif. Plusieurs paramètres jouent un rôle clé dans ce processus qu'il faut régulièrement redynamiser (tout au moins durant un certain temps) : i) l'engagement des acteurs locaux, ii) l'éducation et la sensibilisation, iii) le renforcement des capacités notamment des leaders, iv) l'adaptation régulière au contexte local, v) la mobilisation des ressources, vi) la création des réseaux de solidarité, vii) le renforcement des valeurs collectives et viii) le soutien institutionnel et politique ...

La durabilité sur ces sujets n'est jamais acquise et nécessite une veille régulière. Cela ne peut être réalisé par un projet ou programme à court terme, mais plutôt par des acteurs de la société civile tel ALDIPE en partenariat avec les autorités institutionnelle locale.

Concernant les AVEC, qui sont aujourd'hui un indéniable succès du programme, bien que leur pérennité semble assurée, plusieurs points devraient toutefois être surveillés de près : i) la gouvernance et la gestion participative, ii) la formation et le renforcement des capacités des gestionnaires et membres, iii) la solidité financière et la gestion des risques, iv) transparence et responsabilité, v) culture de solidarité et de confiance, ...

Concernant la durabilité, le score de l'évaluation sur ce critère est : B

4.4. Résultat 3 : actions dédiés à l'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS)



Le volet s'appuie sur la mise en œuvre de 2 grandes actions :

1. Soutenir la réflexion des jeunes urbains sur les enjeux du développement local et la consommation responsable
2. Renforcer les capacités des jeunes sur l'adoption et la promotion d'un système alimentaire local et durable



4.4.1. Des constats

La mission a pu en premier lieu constater l'excellente intégration de cette action auprès des autorités départementales de l'enseignement ainsi que des CEG visités (2). Leur appréciation sur les formations dispensées aux jeunes sur les nombreux thèmes abordés a non seulement contribué à leur prise de conscience sur ces sujets, mais leur a également permis d'apprendre le "vivre ensemble" : savoir-être, savoir-faire, et savoir-vivre, essentiels dans un monde en rapide évolution qui accentue les écarts entre les générations.

Les jeunes rencontrés (25 dont 14H et 11 F) ont tous mis en exergue les changements positifs qui se sont opérés sur leur personnalité grâce aux formations, aux différentes actions animées par le programme et surtout les échanges qu'ils ont pu réaliser en milieu rural.

Ils ont particulièrement apprécié les thèmes sur : le vivre ensemble, les relations Europe/Afrique, les enjeux environnementaux/le changement climatique, la cohésion entre jeunes / l'intergénérationnalité, ainsi que le genre / la place de la femme et celle de l'homme dans la société

Apprendre à sortir de leur « cocon », à s'ouvrir aux autres, à développer leur confiance en soi, à participer activement et à être acteurs des changements a été un aspect majeur de leur expérience.

Malgré tous ces résultats très positifs, ils souhaiteraient approfondir les aspects tel que :

- le droit à la santé reproductive,
- les questions de lecture croisée et critique de l'information

et surtout bien que ces thèmes aient été partiellement abordés à travers quelques actions que

- le programme développe une stratégie de formation et surtout d'accompagnement à l'insertion professionnelle qui est une préoccupation majeure de tous les jeunes.

4.4.2. Evaluation par critère

C'est le second volet du programme qui, sur tous les critères, reçoit de très bonnes notations et est plébiscité par tous les bénéficiaires et acteurs locaux. L'évaluation des critères est réduite à sa plus simple expression eu égard à la qualité des actions engagées tant par la méthode, que les outils, les ressources humaines et qui plus est avec des moyens financiers assez limités.

4.4.2.1. La pertinence

Les actions mises en place répondent pleinement aux besoins et priorités des bénéficiaires. La stratégie adoptée est particulièrement pertinente, les outils utilisés sont parfaitement adaptés, et la qualité des ressources humaines apporte des solutions très satisfaisantes, alignées avec les besoins exprimés et les réalités de vie des bénéficiaires. La conception de l'intervention a été soigneusement pensée pour répondre aux besoins identifiés. Ce volet s'intègre harmonieusement dans l'ensemble du programme, soutenant ainsi une approche holistique et se complétant avec les autres composantes de l'intervention. Ces actions sont idéalement conçues pour rester pertinentes face aux évolutions contextuelles et pouvoir répondre aux nouveaux besoins qui pourraient émerger.

Concernant la pertinence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : A

4.4.2.2. La cohérence

L'action est pleinement cohérente avec les Politiques Nationales de la Jeunesse (PNJ) du Bénin qui constitue le cadre de référence en matière de développement du secteur de la jeunesse pour la période 2016-2025. Elle



visent tous les jeunes béninois de 15 à 35 ans révolus et prend en compte les adolescents de 10 à 14 ans. Son élaboration répond au souci d'apporter des réponses appropriées aux problèmes des jeunes ; il s'agit notamment : des problèmes d'éducation, de formation, de santé, de chômage, de sous-emploi, d'oisiveté, de délinquance et de conflits divers avec la communauté... Le PADCE intègre la grande majorité des thèmes de la PNJ et élargi ceux-ci pour aborder des thématiques qui dépassent le cadre national tel le changement climatique, les relations Nord-Sud, la cohésion entre jeunes, l'intergénérationnalité, le genre et la place de la femme dans la société, ... En cela le PADCE est en totale harmonie avec les stratégies promues par la Coopération Belge et les ONG belges intervenants au Bénin sur chaque thème mais aussi de nombreux PTF à l'image de la coopération suisse, allemande, française, ... mais aussi l'UE et les bailleurs multilatéraux.

Concernant la cohérence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : A

4.4.2.3. L'efficience

Les inputs ont été soigneusement gérés en tenant pleinement compte des résultats à atteindre. Il est difficile de concevoir des alternatives à une approche déjà bien établie et qui donne des résultats probants. Toutefois, on peut raisonnablement envisager qu'un investissement accru sur une thématique sollicitée par les jeunes à savoir la formation professionnelle (court termes) et l'insertion dans le tissu économique⁵ pourraient engendrer des bénéfices encore plus importants. Le retour sur investissement serait non seulement conséquent, mais également immédiat, contrairement à l'éducation formelle générale qui nécessite un horizon temporel plus long.

La qualité et l'atteinte des résultats sont excellentes. La démarche, la méthode et les outils sont plébiscités par les partenaires (direction départementale de l'éducation et les CEG). Il serait possible comme le confirme le DDE et certains enseignants d'envisager les voies et moyens d'intégrer dans les cursus formels, des thèmes et démarches développés par le PADCE en complément et/ou support des formations formelles à l'image des jardins scolaires, de l'intégration de l'arbre dans l'espace de vie ou de l'entretien des espaces publics.

Concernant l'efficience de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : B

4.4.2.4. L'efficacité

Le programme a mis en place un outil de Gestion Accès sur les Résultats (GAR), qui fonctionne efficacement. Chaque année, une mission de suivi, menée par le siège de DBA, permet d'assurer la transversalité de cet outil à tous les volets du programme. Il facilite le suivi de l'évolution des trajectoires définies, avec pour objectif l'atteinte des résultats. Ce dispositif permet également d'assurer un suivi rigoureux des actions et de rendre compte au comité de suivi ALDIPE/DBA ainsi qu'à la DGD.

Cet outil est régulièrement mis à jour et s'améliore chaque année, notamment grâce à l'informatisation de la collecte de certaines données, ce qui contribue à améliorer la productivité du S/E.

Il convient de noter les actions entreprises ont provoqué des changements très positifs sur tous les thèmes abordés, mais ce qui ressort unanimement en premier lieu est l'estime de soi et le respect de l'autre, qui ont très largement été supportés par les échanges entre jeunes ruraux et urbains ainsi qu'entre jeunes du Nord et du Sud. Tous les objectifs fixés seront atteints.

Concernant l'efficacité de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : B

⁵ Ces thématiques ne sont pas abordées par DBA et ALDIPE qui n'en n'ont pas actuellement les compétences, mais pourraient faire l'objet d'une réflexion en vue de s'associer avec d'autres intervenants dans le domaine.



4.4.2.5. L'impact

Les résultats obtenus témoignent clairement de l'impact significatif des actions du programme. Les changements apportés sont visibles et largement appréciés par tous les acteurs impliqués. Les évolutions observées sont mesurables au niveau : i) du développement de la conscience globale, ii) du renforcement des valeurs de solidarité et de respect, iii) de l'engagement citoyen, iv) du renforcement des compétences interculturelles, v) de la sensibilisation à la durabilité et vi) de la nécessité de favoriser la coopération internationale.

L'ECMS a un impact positif à la fois sur les individus, en les formant à une citoyenneté active et engagée, et sur la société dans son ensemble, en contribuant à un monde plus équitable, pacifique et durable, mais aussi sur les institutions publiques de l'enseignement qui accompagnent cette démarche et dont les dirigeants souhaitent voire les enseignants s'y investir au-delà des cursus formatés qu'ils développent auprès de leurs apprenants.

Concernant l'impact de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est :

A

4.4.2.6. La durabilité

Une part importante des actions de ce volet concerne, au-delà des aspects techniques, des changements de comportement des jeunes impliqués, mais aussi de certaines structures de l'enseignement formel. La durabilité de l'éducation citoyenne mondiale et solidaire repose sur plusieurs principes clés qui visent à renforcer les valeurs de solidarité, d'inclusion et de responsabilité globale *à long terme*.

Un travail de fonds est réalisé par les professionnels de l'équipe ALDIPE/DBA, cependant pour assurer la durabilité de cette éducation, il est crucial que le gouvernement, les institutions éducatives et les communautés collaborent pour intégrer ces principes dans les curricula, tout en adaptant les approches pédagogiques aux réalités locales et globales. C'est un processus à long terme, qui nécessite aussi des ajustements en fonction des évolutions sociales, économiques et environnementales.

La durabilité sur ces thèmes n'est jamais acquise et nécessite un investissement régulier. Cela ne peut être réalisé uniquement par un projet ou programme à court terme, mais plutôt par des acteurs de la société civile tel ALDIPE en partenariat avec les autorités institutionnelle locale. Un programme contribue à provoquer des changements, la mise en place de dynamiques sur un temps plus ou moins long, mais il revient aux acteurs nationaux de la société civile de faire un plaidoyer actif auprès des autorités publiques pour que les objectifs de l'ECMS soit pleinement insérés dans une stratégie politique qui se traduit par des actions concrètes, si l'on souhaite que les changements soient pérennes.

Concernant la durabilité, le score de l'évaluation sur ce critère est :

B



4.5. Résultat 4 : actions dédiés au renforcement des capacités d'ALDIPE et à la plateforme Agroécologique



4.5.1. Des constats

Au cours de la période l'équipe d'ALDIPE a pu progresser grâce à des formations spécifiques (koboColect – il manque en complément une formation SIG), des échanges organisés sur des projets (TAERA), des Partenaires de la PASAB, dans d'autres départements, participer à des foires, ... et ainsi enrichir ses savoirs, compétences tout en tissant des liens forts avec ces interlocuteurs/partenaires.

Ce qui lui a permis entre autres de poursuivre son ancrage au niveau institutionnel avec une reconnaissance structurelle accrue à tous les niveaux (ATDA, DDAEP, Direction Enseignement, Préfecture, Communes, ...) en tant qu'acteurs professionnels dans les secteurs concernés.

Un des outils qu'il a développé est la plateforme AE depuis 2021 et qui connaît, de notre point de vue, quelques difficultés de différents ordres principalement de contenu, d'organisation et de ressources.

Une plateforme dédiée aux professionnels de l'agroécologie doit : servir de centre de ressources, de collaboration, d'innovation et de sensibilisation pour avancer vers des pratiques agricoles durables et résilientes. Elle doit être dynamique et avoir des productions régulières pour être et rester attractive.

Elle doit offrir un ensemble complet de ressources qui couvrent : la formation, l'accès à des outils pratiques, des soutiens financiers et des possibilités de mise en réseau, tout en favorisant l'innovation et la recherche collaborative.

L'animation d'une plateforme est un défi complexe en raison de diverses contraintes. Ces défis sont à la fois liés aux aspects techniques, humains, financiers et sociaux. La mission présente en annexe une note sur les contraintes à prendre en compte pour réussir l'animation de cette plateforme qui prend en considération :

1. Diversité des publics et des besoins ;
2. Accès inégal aux technologies et aux ressources ;
3. Maintenance technique et gestion de la plateforme ;
4. Problèmes de financement et de soutiens financiers ;
5. Engagement et participation des utilisateurs ;
6. Coordination entre les différents acteurs ;
7. Évaluation et mesure de l'impact ;
8. Contexte réglementaire et politique ;
9. Pérennisation du modèle agroécologique.



Il y a là pour ALDIPE un fabuleux challenge à mettre en œuvre, mais qui doit être porté par quelques ressources humaines qui en seront les piliers en démarrage, et quelques ressources financières pour supporter certaines charges. On notera par ailleurs qu'existent déjà au Bénin des plateformes qui se consacrent à la promotion de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement (REPA, FAAB, AEB, ARC-Bénin, PNAD).

En complément de ce point et pour alimenter entre autres la plateforme ALDIPE doit produire de la capitalisation, de la référence sur la base de toute son expertise technique et de sa réflexion interne (thématique qui reste limitée à ce jour) tel :

- Les conditionnants de l'appropriation et de l'acceptation de l'innovation technique agroécologique ;
- Les AVEC un outil « financier » au service du développement économique local ;
- La production de fourrage, élément essentiel à la transition agroécologique et à la sédentarisation des troupeaux transhumants ;
- Recueil et analyse des expériences de TAE réussies par les membres de la plateforme.

4.5.2. Evaluation par critère

4.5.2.1. La pertinence

Les actions engagées répondent parfaitement aux besoins et priorités des bénéficiaires à la fois des membres (cadres et techniciens) de ALDIPE dans leur volonté de progresser techniquement ainsi que des partenaires promouvant l'Agroécologie réunis autour d'une volonté croissante de se faire connaître, mais aussi de développer des plaidoyers argumentés sur la TAE. La stratégie adoptée, même si elle peut être améliorée apporte des réponses satisfaisantes. Elle est en adéquation avec des besoins et est en phase avec les réalités et nécessités exprimées par les bénéficiaires dans leur grande diversité.

Il est évident que le renforcement et l'évolution des compétences, dans un monde en perpétuel mouvement est non seulement pertinent mais une nécessité afin de poursuivre les nécessaires adaptations des techniciens aux réalités et besoins des bénéficiaires. Cependant il revient aussi à la structure ALDIPE et aux techniciens eux-mêmes d'avoir une dynamique endogène d'amélioration de leurs compétences afin d'être à l'optimum de leur performance avec un souci constant de répondre à leurs « clients » / « bénéficiaires ».

Il en est de même pour la plateforme.

Concernant la pertinence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : **B**

4.5.2.2. La cohérence

La stratégie développée de renforcer les compétences et savoirs de ALDIPE et de ses techniciens, est pleinement en cohérence avec la politique de la Coopération Belge, comme on peut l'observer dans les projets/programmes mis en œuvre par Enabel qui a une politique de renforcement certes des bénéficiaires, mais aussi du personnel de mise en œuvre. (Le développement des ressources humaines contribue à améliorer la qualité de services - Aider les gens à être meilleurs dans leur travail). Il est important de le souligner et mettre en exergue car cette démarche est loin de faire l'unanimité au sein des PTF.

Comme présenté ci-dessus dans les constats, il est important de prendre en considération que la plateforme de l'AE développée par ALDIPE/DBA, n'est pas unique. Il en existe d'autres et qu'à cet effet il serait de bon aloi d'avoir non seulement des liens avec celles-ci, mais de se coordonner sur des contenus ainsi que sur certaines actions/thèmes transversaux afin d'apporter plus de cohérence au discours face aux autorités locales et nationales. En ce sens il pourrait être judicieux d'envisager une table ronde et en tout état de cause d'y participer si celle-ci se faisait jour. P.e. sous l'égide du MAEP et sur financement du programme TAZCO / AFD un tel évènement pourrait avoir lieu ...

Concernant la cohérence de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : **B**



4.5.2.3. L'efficience

La réduction importante des financements accordés par la DGD au programme (- 36 %) et les choix d'investissement de ALDIPE privilégiant (à juste titre) les Ressources Humaines, ont eu un impact sur les outputs initiaux attendus. Même si les ressources allouées sont bien gérées, de façon économiquement rationnelle, il n'en reste pas moins vrai que l'équation reste la même moins de fonds donc moins d'activités ...

Toutefois il reste possible concernant la plateforme, d'optimiser les dépenses en limitant les déplacements / réunions en présentiel et en donnant encore plus d'importance à la visio conférence. Maintenant que les acteurs de celle-ci se connaissent, cet outil de communication / travail, doit être encore plus développé, à l'image de ce qui est réalisé dans d'autres projets/programmes d'autres bailleurs.

Pour ce qui concerne la communication / sensibilisation grand public c'est une nécessité de participer à de grands évènements, mais pour marquer le paysage, il faut y être de façon récurrente avec régulièrement des nouveautés à proposer dans le discours et le contenu. Le retour sur investissement de ces actions est limité dans le temps et doit s'accompagner d'un dispositif qui relais au quotidien ces actions (boutiques ciblées sur certains produits, animation de séance débats sur un thème AE, radio /clip internet, ...). C'est un investissement lourd nécessitant la mobilisation de tous les techniciens de tous les volets du programme. On a des gains de productivités possibles à avoir en améliorant la stratégie d'intervention.

Concernant l'efficience de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : C

4.5.2.4. L'efficacité

Le programme a bien mis en place un outil de Gestion Accès sur les Résultats (GAR) qui est aussi matérialisé par un plan de formation interne. Ces outils facilitent le suivi des trajectoires des actions engagées.

On note que nombre des actions engagées provoquent des changements positifs comme p.e. : i) la formation des techniciens de ALDIPE, même si notre point de vue on pourrait accélérer celle-ci et être ambitieux notamment à l'heure du numérique / de la digitalisation / de la représentation visuelle, ... ii) l'établissement de la plateforme AE, là encore accroître la vitesse de mise en œuvre et dynamisation de celle-ci est tout à fait possible avec par devers une stratégie de capitalisation accompagnée.

On note que même si de nombreuses actions ont été entreprises, il est tout à fait possible d'amplifier la dynamique en redirigeant certaines RH disponibles vers de la valorisation « intellectuelle », de la production de réflexion, de la capitalisation. Une telle stratégie permettrait de mieux contribuer à l'atteinte des résultats.

Concernant l'efficacité de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : C

4.5.2.5. L'impact

Concernant l'impact, les techniciens ont acquis de nouvelles compétences, bien que celles-ci ne soient pas encore entièrement mises en pratique. Toutefois, de belles perspectives s'ouvrent avec cette seconde phase du projet. La plateforme est désormais en place et un début d'animation a été lancé, bien que cette action soit complexe à mettre en œuvre, elle s'avère très prometteuse. Il sera nécessaire de mieux définir une stratégie avec des actions claires, accompagnée d'un planning détaillé et de points d'étape réguliers. Les actions destinées au grand public, telles que les foires, ont un impact non seulement sur les bénéficiaires, mais également sur les partenaires publics du secteur.



L'ensemble de ces initiatives et les divers impacts qu'elles génèrent à chaque niveau contribuent de manière significative à la reconnaissance de l'ALDIPE en tant qu'Organisation de la Société Civile. Cette reconnaissance est partagée par l'ensemble des bénéficiaires, du producteur au consommateur, et positionne l'organisation comme un acteur clé auprès de toutes les autorités, qu'elles soient techniques, élues ou représentatives. En tant que structure composée de professionnels, ALDIPE se distingue par son engagement au service du développement local et porte des valeurs fortes d'humanisme intégré dans une vision holistique et respectueuse de l'environnement pour une croissance et des progrès partagés du Bénin.

Concernant l'impact de l'intervention, le score de l'évaluation sur ce critère est : B

4.5.2.6. La durabilité

Les actions engagées dans ce domaine en matière de durabilité se répartissent autour de deux axes.

D'une part, les actions de formation et de renforcement des capacités des techniciens et des responsables d'ALDIPE garantissent une pérennité satisfaisante des investissements, à condition que les ressources humaines restent stables. Cela semble être le cas, et la direction de l'ONG veille attentivement à préserver cette expertise, essentielle à la reconnaissance de la structure en tant qu'acteur professionnel du développement.

D'autre part, la plateforme en est encore à ses débuts. Une fois les financements externes du programme actuel épuisés, sa viabilité risque d'être fortement compromise. Au-delà des investissements techniques et d'animation nécessaires, il est impératif de diversifier dès maintenant la recherche de sponsors. Cette responsabilité incombe non seulement à ALDIPE, mais aussi à l'ensemble des membres de la plateforme. Ce travail de fundraising est crucial pour assurer la pérennité de cet espace collaboratif.

Concernant la durabilité, le score de l'évaluation sur ce critère est : C



4.6. Tableau de synthèse des indicateurs pour l'ensemble du programme

A	Très satisfaisant
B	Satisfaisant
C	Plutôt satisfaisant
D	Plutôt insatisfaisant
E	Insatisfaisant
F	Très insatisfaisant

	Volet 1a	Volet 1b	Volet 2	Volet 3	Volet 4	PROJET
PERTINENCE	A	B	A	A	B	A
COHERENCE	A	B	A	A	B	A
EFFICIENCE	C	C	B	B	C	C
EFFICACITE	B	C	A	B	C	B
IMPACTS	C	C	A	A	B	B
DURABILITE	B	C	B	B	C	B

Volet 1a Technique AE / STP / Terroir / Elevage

Volet 1b Institutionnel / structuration /économie /coopérative

Volet 2 Santé / Nutrition-hygiène-assainissement / Epargne-Crédit

Volet 3 ECMS

Volet 4 Institutionnel / technique-compétences / Plateforme TAE-Plaidoyer

L'analyse globale du programme laisse transparaître une intervention de très bonne qualité avec tous les indicateurs compris entre plutôt satisfaisant et très satisfaisant, ce qui est extrêmement rare et doit être souligné et mis au crédit de l'équipe d'ALDIPE accompagnée par celle de DBA.



5. Les leçons que l'on retiendra de cette première phase du programme PADCE – II

5.1. Les actions agroécologiques et la structuration des producteurs

Le programme a mis en évidence plusieurs enseignements clés en matière d'agroécologie :

- **Effets positifs sur la fertilité des sols et la productivité**
 - Les producteurs ont constaté que les engrais minéraux perdaient en efficacité et préfèrent désormais des pratiques biologiques, car elles offrent une meilleure qualité de production (temps de conservation plus long, meilleure qualité organoleptique, etc.) ;
 - L'utilisation du **Mucuna** et du **mulching** (valorisation de la biomasse) a significativement amélioré la structure et l'hygrométrie des sols, augmentant ainsi la productivité des cultures comme le maïs, le soja et le riz ;
- **Valorisation des déjections animales : un enjeu crucial**
 - La fertilisation proposée et appropriée par les bénéficiaires, repose en grande partie sur l'utilisation des déjections animales. Cependant, l'accès à ces ressources est inégal, ce qui pourrait créer des tensions entre agriculteurs et éleveurs, il y a là un sujet majeur de recherche – action à développer ;
 - Une collaboration plus étroite avec les éleveurs, notamment transhumants, est nécessaire pour assurer un approvisionnement stable en déjection animale. Il y a là un enjeu crucial d'accès aux ressources mais aussi de stabilité sociale dans le lien agriculture-élevage ;
- **Expérimentation et formation : points à améliorer**
 - Les **Champs Écoles Paysans/pédagogiques (CEP)** sont censés être des espaces d'échange et d'innovation, mais ils fonctionnent plutôt comme de simples lieux de démonstration. Le dialogue entre techniciens et producteurs doit être renforcé ;
 - Le **suivi économique des pratiques agroécologiques** est trop limité. Il est important d'évaluer non seulement l'efficacité agronomique, mais aussi la viabilité économique de ces pratiques ;
 - La **ferme école**, espace d'expérimentation a progressivement perdu sa fonction d'espace d'expérimentations et de formation pour différentes raisons à la fois techniques et financières. Il est important dans le dispositif actuel et le lien qui doit être maintenu entre cet espace d'expérimentation « contrôlé » et le monde paysan au travers des CEP et UD de relancer des actions ciblées, qui anticipent sur les grands enjeux futurs afin de pouvoir proposer des alternatives pour permettre p.e. le développement de la fixation des animaux « transhumants » par la production de fourrage avec une logique de gestion du terroir.

Le programme a permis de tirer des leçons importantes sur la structuration des coopératives agricoles

- **Impact de décisions juridiques nationales sur la structuration locale : contraintes légales et proximité des coopératives**

Un travail important a été réalisé au niveau de la structuration des acteurs agricoles pour les formaliser en coopérative au regard de l'Acte OHADA, cependant la législation nationale et sa mise en application demande à être clarifiée dans le sens où on ne puisse plus immatriculer des coopératives au niveau villageois. Ce qui pose un sérieux problème pour (entre autre) le développement d'activités économiques locales transitant par des coopératives « villageoises ». Les



entités villageoises ne seraient que des « antennes » de la coopérative communale seule habilitée à être reconnue. Une clarification juridique est là essentielle. On a une mise en évidence de la distorsion qui peut exister entre des décisions prises au niveau national et leur mise en application au niveau local.

La réforme de la législation sur les coopératives a ralenti le processus de légalisation, car les immatriculations se font désormais au niveau communal et non plus au niveau villageois, ce qui nuit à la dynamique locale. Malgré ces défis, les formations ont permis aux « coopératives » villageoises et coopérateurs, d'acquérir une maîtrise des processus de gestion et de gouvernance ce qui est essentiel pour les activités économiques qu'elles développent, mais aussi pour un positionnement institutionnel au niveau communal ;

➤ **Engagement des producteurs et jeunes « entrepreneurs »**

- La formation en gestion coopérative et « entrepreneuriat » agricole a permis une meilleure organisation des producteurs et un fort engouement pour des actions économiques comme le **stockage rémunéré, le warrantage, la vente groupée et la transformation des produits agricoles (riz étuvé, décortilage, etc.)** ce qui est excellent pour le développement économique local et donc à renforcer et amplifier ;
- La participation active des jeunes, femmes et hommes, est un point fort qui contribue grandement à renforcer la pérennité des actions et de fait l'autonomie des acteurs / bénéficiaires ;

➤ **Problèmes liés à la gestion économique des outils agricoles**

- Certains acteurs ne maîtrisent pas encore totalement le mécanisme du **warrantage**, confondant stockage rémunéré et stockage pour du warrantage
- Le calcul du coût réel de l'utilisation des **motopompes et décortiqueuses** n'intègre pas encore tous les paramètres (amortissement du matériel, coûts d'entretien), ce qui peut nuire à la durabilité financière des investissements, un travail conséquent doit être produit sur ces aspects afin d'asseoir la compréhension des bénéficiaires sur les modèles économiques et ainsi la durabilité des outils et des activités mais aussi la viabilité de l'activité.

Ces leçons montrent que le programme PADCE II a eu des impacts significatifs, mais qu'il est nécessaire d'améliorer certains aspects pour assurer la pérennité des actions et d'anticiper sur les enjeux futurs en étant en mesure rapidement de proposer des alternatives viables en renforçant des alliances techniques avec des entités maîtrisant ces thèmes.

5.2. Les actions sur hygiène, santé-nutrition, alphabétisation et AVEC

Le programme PADCE II a mis en œuvre plusieurs actions dans ces domaines, qui ont généré des impacts significatifs.

Le programme a permis de tirer des leçons importantes sur **hygiène, santé-nutrition, assainissement et alphabétisation**

- **Réduction significative de la malnutrition infantile** : dans certains villages, la malnutrition a quasiment disparu grâce aux suivis réguliers et aux formations nutritionnelles ;
- **Amélioration de l'hygiène individuelle et collective** : meilleure propreté corporelle et entretien des villages, bien que la gestion des déchets plastiques reste un défi ;



- **Intégration des relais villageois au système de santé public** : Cela assure une continuité des actions même après la fin du projet ;
- **Autonomisation des bénéficiaires** : L'alphabétisation a permis aux participants, notamment aux femmes, de mieux gérer leurs activités économiques et d'accroître leur estime de soi ;
- **Forte demande pour l'extension des formations** : L'impact est jugé très positif, mais le besoin de formations plus approfondies et élargies a été exprimé.

La Mise en place et formation des AVEC pour offrir un accès au crédit et renforcer l'autonomie financière des villages :

- **Un des plus grands succès du programme** : l'AVEC est, du point de vue de la mission, **l'initiative la plus impactante**, favorisant le développement économique local tout en contribuant au renforcement des liens sociaux ;
- **Évolution autonome des AVEC** : dans certains villages, les membres ont fait évoluer les règles internes pour améliorer la performance financière ;
- **Renforcement de la résilience économique** : accès facilité au crédit pour les populations exclues des circuits financiers traditionnels ;
- **Capitalisation** : c'est par excellence le type de sujet sur lequel il faut capitaliser et produire de la référence en vue de la diffuser largement, permettant ainsi à ALDIPE d'asseoir sa crédibilité auprès de tous ses partenaires.

Ces leçons montrent des résultats très positifs, leur pérennisation nécessite encore un certain accompagnement, mais ce que la mission retiendra c'est qu'avec de tels résultats très probants et prometteurs se pose la question de comment faire un changement d'échelle, car à ce jour les actions ne sont engagées que sur un nombre limité de villages ? Même si ce n'est pas l'objet du programme en tant que tel, qu'en est-il pour ALDIPE et DBA ?

5.3. Les actions sur ECMS

Le programme PADCE II a mis en œuvre deux grandes actions dans le cadre de l'ECMS :

- Soutenir la réflexion des jeunes urbains sur les enjeux du développement local et la consommation responsable.
- Renforcer les capacités des jeunes sur l'adoption et la promotion d'un système alimentaire local et durable.

Le programme a permis d'obtenir plusieurs résultats positifs :

- **Bonne intégration institutionnelle de ce volet**
 - Les actions du programme ont été bien accueillies par les autorités départementales de l'enseignement ainsi que par les Collèges d'Enseignement Général (CEG) visités,
 - Les formations dispensées ont favorisé une prise de conscience chez les jeunes sur divers sujets tels que la citoyenneté, le vivre ensemble et la solidarité ;
- **Changements personnels et sociaux des jeunes**
 - Des jeunes interrogés, unanimement ils ont mis en avant les transformations positives qu'ils ont vécues à titre personnel, grâce aux formations et aux échanges réalisés, notamment en milieu rural.



- Ils ont particulièrement apprécié les thèmes suivants :
 - ✓ Le vivre ensemble et la cohésion sociale,
 - ✓ Les enjeux environnementaux et le changement climatique,
 - ✓ Les relations Europe/Afrique et la coopération internationale,
 - ✓ L’intergénérationnalité et le dialogue entre jeunes et adultes,
 - ✓ Les questions de genre, incluant la place des femmes et des hommes dans la société ;
- Ces formations ont contribué à leur ouverture d’esprit, au développement de leur confiance en soi et à leur capacité à devenir des acteurs du changement.

➤ **Nouveaux besoins exprimés par les jeunes**

- Ils souhaitent approfondir certains sujets, notamment :
 - ✓ Le droit à la santé reproductive,
 - ✓ L’analyse critique et la lecture croisée de l’information,
 - ✓ Une meilleure stratégie de formation et d’accompagnement à l’insertion professionnelle, un enjeu majeur pour la jeunesse ;

Le programme a encore des défis à relever :

➤ **Institutionnalisation de l’ECMS**

- Le succès de ce programme repose sur l’implication des institutions éducatives,
- Il est nécessaire d’intégrer durablement ces formations dans les curricula scolaires et d’adapter les approches pédagogiques aux réalités locales et globales ;

➤ **Plaidoyer et mobilisation des acteurs**

- L’éducation citoyenne ne peut être pérenne qu’avec un engagement à long terme des institutions, de la société civile et du gouvernement,
- ALDIPE et DBA doivent poursuivre leurs efforts pour convaincre les autorités publiques d’intégrer ces formations dans une **stratégie politique nationale** (ce en quoi les autorités départementales au vu des résultats obtenus sont tout à fait favorables) ;

➤ **Investissement et suivi sur le long terme**

- L’ECMS repose sur des **changements de comportement** qui demandent du temps et des ajustements continus,
- Un suivi et une veille régulière sont nécessaires pour adapter les contenus et répondre aux évolutions sociétales.

L’ECMS a démontré un impact fort sur la jeunesse et constitue un levier essentiel pour la citoyenneté et le développement durable. Sa pérennisation dépendra d’un engagement collectif et d’une volonté politique de l’intégrer pleinement dans les politiques éducatives. Le programme a développé des outils adaptés aux besoins qu’il faut cependant faire évoluer en fonction des changements contextuels.

Au-delà de cette intervention sur ce public spécifique, émerge très rapidement et c’est une suite logique, la question de la formation et de l’insertion professionnelle qui est une demande récurrente et auquel ni le programme, ni ALDIPE, ni DBA ne peuvent satisfaire actuellement. N’est-ce pas, d’ores et déjà un sujet sur lequel une réflexion est nécessaire pour une nouvelle phase de programme ?



5.4. Les actions sur renforcement de ALDIPE et Plateforme de l'AE

Le programme a mis en évidence plusieurs enseignements clés

Sur le renforcement des capacités d'ALDIPE

ALDIPE a bénéficié d'un renforcement de ses compétences et de sa reconnaissance institutionnelle grâce à plusieurs initiatives :

➤ Formations spécifiques et échanges

- L'équipe a été renforcée et formée sur des outils informatiques pour la collecte et le traitement des informations avec la prise en main et l'utilisation de l'outil KoboCollect. Elle doit poursuivre sur cette voie pour continuer sa mutation digitale. Elle aurait besoin d'une formation complémentaire en SIG, mais aussi sur la sécurité des données et l'utilisation de cloud partagé ;
- Une intensification des échanges avec d'autres projets et partenaires, ainsi que la participation à des foires, ont permis d'enrichir les connaissances et de tisser des liens utiles. Cette dynamique est essentielle et à poursuivre si l'on veut continuer à exister dans un monde qui bouge très rapidement ;

➤ Ancrage institutionnel

- ALDIPE a renforcé sa position auprès d'institutions clés (ATDA, DDAEP, Direction de l'Enseignement, Préfectures, Communes), ce qui lui confère une reconnaissance en tant qu'acteur majeur du développement agroécologique, mais aussi sur les autres thématiques abordées par le programme ;

➤ Importance du plaidoyer

- ALDIPE joue un rôle essentiel dans l'intégration des principes de l'agroécologie dans les politiques publiques, mais cela nécessite un travail constant et un plaidoyer renforcé auprès des autorités. Des investissements de différents ordres sont nécessaires pour faire valoir et reconnaître son action, qui nécessiteront un accompagnement dans le temps sans lequel on risque fort d'avoir un effet d'érosion préjudiciable à la structure ;

➤ Stabilité des ressources humaines

- La durabilité des investissements en formation dépend beaucoup de la stabilité des équipes, un enjeu clé à surveiller, sur lequel la direction d'ALDIPE doit être attentive.

Sur le développement de la plateforme agroécologique

ALDIPE a mis en place une **plateforme agroécologique en 2021**, mais plusieurs défis doivent être relevés :

➤ Difficultés identifiées

- Problèmes liés au contenu, à l'organisation et aux ressources disponibles ;
- La plateforme manque encore de dynamisme et de productions régulières, ce qui nuit à son attractivité ;

➤ Objectifs à atteindre

- Devenir un **centre de ressources** et de collaboration sur l'agroécologie ;
- Proposer des formations, des outils pratiques et un réseau d'acteurs engagés ;
- Favoriser l'innovation et la recherche collaborative ;

➤ Contraintes majeures



- Accès inégal aux technologies et ressources **pour les utilisateurs** ;
- Financement insuffisant **pour assurer l'animation et la maintenance technique** ;
- Coordination et engagement des acteurs **qui restent encore limités** ;
- Manque de suivi et d'évaluation **pour mesurer l'impact réel des actions menées**.

Les deux grandes leçons que l'on retiendra c'est : 1) qu'ALDIPE a renforcé sa position en tant qu'acteur clé du développement agroécologique, mais 2) doit encore stabiliser ses acquis et structurer sa plateforme si elle veut réellement en faire un véritable levier de transformation. Les investissements à réaliser pour faire vivre cette plateforme sont conséquent. Est-ce que ALDIPE et son partenaire DBA en ont les moyens ?



6. Conclusions

Les conclusions de la mission reposent sur la lecture et les analyses de la littérature mise à sa disposition, mais surtout sur les entretiens et les visites terrain qu'elle a eus avec tous les acteurs concernés par ce programme PADCE II.

Le PADCE II est un programme aligné sur les besoins et efficace dans sa mise en œuvre

Pertinence de l'intervention

- Le programme **répond parfaitement aux besoins des bénéficiaires**, notamment en matière d'agroécologie, de structuration des coopératives, de santé-nutrition, hygiène-assainissement, alphabétisation, ECMS et de financement local grâce aux AVEC ;
- Il est en **harmonie avec les orientations de la coopération au développement belge** ainsi que la grande majorité des PTF,
- Il s'inscrit totalement dans les **priorités des politiques nationales du Bénin** en matière de transition agroécologique mais aussi d'entrepreneuriat rural et d'insertion socio-économique.

Efficacité et impacts positifs

- On note une **bonne adoption des pratiques agroécologiques** dans les villages d'intervention. Les producteurs constatent une amélioration de la fertilité des sols, une meilleure résilience climatique et procèdent à une réduction de l'utilisation d'engrais chimiques. Leurs productions augmentent très sensiblement sur les quatre filières couvertes par le projet : riz, maïs, soja, manioc,
- **Structuration des coopératives** : Les formations et l'accompagnement des coopératives ont permis une meilleure organisation des acteurs économiques locaux, même si la réforme des coopératives introduit de nouveaux défis. Les femmes sont aussi plus présentes dans ces coopératives et à des postes de responsabilités. Il en est de même pour les jeunes, même si la dynamique varie d'un village à l'autre,
- **Santé et nutrition** : La malnutrition infantile a fortement diminué grâce aux actions de suivi nutritionnel et de sensibilisation,
- **Hygiène et assainissement** : une très notable amélioration de l'hygiène des personnes (à dire d'acteurs) et surtout des principes acquis et mis en application, liés à l'assainissement des espaces de vies personnel mais aussi urbains (les villages sont propres sans plastiques et défécations à l'air libre, ...),
- **Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC)** : Elles ont indéniablement renforcé l'autonomie financière des populations et leur capacité à investir dans leurs activités économiques, mais aussi dans l'amélioration des conditions de vie des familles. Dynamiques de mobilisation initiales de l'épargne des femmes, elle commence à attirer celle des hommes, mais sous contrôle des femmes,
- **Engagement citoyen des jeunes** : L'Éducation à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS) a permis de sensibiliser les jeunes aux enjeux de développement et de solidarité internationale, ainsi



qu'une nette amélioration de la confiance en soi / de l'estime de soi, du savoir être en communauté et entre les générations, mais aussi permis de rapprocher les jeunes urbains et ruraux.

Les défis identifiés et les limites du programme

Pérennisation et durabilité des actions

- L'impact des pratiques agroécologiques pourrait être limité à terme par la **rareté et le coût croissant de certaines matières premières telles les déjections animales**, essentielles à la fertilisation des sols dans le modèle promu et approprié par les bénéficiaires il est donc essentiel de promouvoir d'autres alternatives,
- La plateforme agroécologique est encore en phase de construction. Elle **manque de contenus et de dynamisme**, ce qui pourra nuire à son attractivité et au développement des fonctions qu'elle doit remplir. Sans alliance forte, sans financement dans le temps elle risque fort de périliter alors qu'elle pourrait être un véritable tremplin pour l'AE et ALDIPE,
- Le **financement des activités après la fin du programme** reste une question centrale et il faut dès à présent non seulement préparer le nouveau programme (après 2026), mais diversifier les bailleurs ainsi que les partenariats techniques.

Structuration des coopératives, cadre législatif et gestion des outils/activités coopératifs

- La réforme des coopératives, qui ne permettrait que l'immatriculation de celles-ci au niveau communal, le niveau villageois étant considéré comme une « antenne », déresponsabilise le niveau de proximité qui est le village. Ceci **complexifie énormément la gestion et le développement économique de ses entités**. Des éclaircissements juridiques doivent être apportés par le MAEP / DDAEP et largement diffusé car une certaine confusion est de mise à tous les niveaux,
- Certains **outils économiques** (motopompes, décortiqueuses, ...) faute d'une bonne intégration des coûts d'entretien et d'amortissement ne peuvent correctement définir un réel prix de leur prestation et ainsi valoriser l'activité dans une logique entrepreneuriale (on est actuellement de facto sur des activités qui ne sont pas à l'équilibre financier),

Défis en matière de suivi-évaluation et d'accompagnement

- Le **suivi économique des expérimentations sur les innovations agroécologiques est encore insuffisant** : on mesure bien leur impact agronomique, mais non suffisamment voir pas du tout les paramètres économiques et donc leur viabilité financière,
- L'accompagnement des coopératives et des jeunes entrepreneurs **doit être renforcé pour assurer leur autonomie** après le programme,
- Le Suivi-évaluation du programme et de toutes les activités commence à se « moderniser » par un début de digitalisation (collecte et traitement informatique des données), mais il faut aller beaucoup plus loin en s'appropriant et valorisant tous les outils disponibles (on pense au SIG) et aux espaces collaboratifs de stockage, de partage et de traitement des données/informations. Le maître mot en la matière doit être : « tout doit être disponible à tout moment et partout » dans le respect de tout un chacun.



7. Recommandations

La majorité des recommandations proposées ci-dessous, ont été présentées et débattues lors de la restitution de fin de mission qui s'est déroulée le lundi 17 janvier 2025 au siège d'ALDIPE à Bohicon avec la présence physique de la chargée de programmes de DBA, Mme Patricia Toelen. Une partie des recommandations formulées lors de la restitution, a déjà été intégrée dans la programmation opérationnelle de 2025.

La ferme école

La ferme école ou ferme pédagogique se distingue des exploitations agricoles traditionnelles par son **objectif expérimental et éducatif**. Elle n'est pas simplement un lieu de production agricole, mais un espace où l'on va expérimenter des solutions pour résoudre des problèmes rencontrés par les producteurs mais aussi un espace où les bénéficiaire peuvent découvrir ces alternatives en discuter, en débattre, proposer et apprendre, sans pour autant être assimilé à une station de recherche. Elle a aussi une fonction de **sensibilisation d'un public à l'agriculture durable, à la faune et à la flore locales**, tant pour des professionnels, que pour des jeunes urbains nationaux et internationaux.

Plusieurs actions ont été identifiées pour relancer à faible coût des activités au sein de cet espace :

- Essais sur la **fertilisation du riz de Bas-Fonds** avec la mise en place d'un suivi digitalisé tant d'un point de vue agronomique qu'économique (chaque opération doit être précisément définie et les informations à collecter clairement formulées) ;
- Essais sur la **valorisation de la force de travail par une petite mécanisation manuelle sur l'opération culturale sarclage** sur la base d'une production SRI avec la mise en place d'un suivi digitalisé tant d'un point de vue agronomique qu'économique.
- Dans le cadre de la relation agriculture / élevage mettre en place en lien avec les éleveurs déjà en relation avec la ferme école (Cf. le resp. de la ferme école M. AGBOKAN Gédéon Maurin) plusieurs **variétés fourragères doivent être testées** afin de définir conjointement les plus appétantes pour les animaux et à quelle période de l'année et quel contrat est-il possible d'établir avec eux dans la relation fourrage / déjections animales. Pour le choix des variétés fourragères, on favorisera celle qui sont aussi des plantes fertilitaires, on se réfèrera aux travaux réalisés dans le cadre de TAZCO 1 (Mémento de la transition agroécologique en zone cotonnière) et disponible en ligne⁶. Il est aussi possible de contacter directement l'un des chercheurs du CIRAD basé à Cotonou (pierrot-lionel.yemadje@cirad.fr) ou de l'IRC basé à Parakou (Lucine Imorou : limorou@yahoo.fr)
- Alors qu'un travail d'animation de **gestion des infrastructures mise en place dans les BF** des villages où intervient le projet a été réalisé, celui-ci ne l'a pas été dans le BF de la ferme école ... et les infrastructures sont en piteux état ... Il est essentiel de s'investir ou réinvestir sur la gestion concertée de ces infrastructures en y intégrant des actions de RNA ;
- Lors des visites d'échanges sur la ferme école, il est essentiel d'intégrer systématiquement une **visite sur l'exploitation de M. Akilas à Dogbanlin (jeune entrepreneur agricole, formé et accompagné au sein de cette ferme par ALDIPE)** qui constitue un modèle d'expérimentation et où l'on va pouvoir observer de nombreuses expérimentations toutes en lien avec l'agroécologie. Par ailleurs ce jeune producteur sorti du "Centre de Formation Paula CORDIER (CFPC)" d'Allahé a une excellente capacité de présentation de sa logique d'intervention et du pourquoi il développe et expérimente de

⁶ https://www.boost-ae.net/fr/7_102/65d75bad2736c77b0f8ce5c4/MEMENTO%20DE%20LA%20TRANSITION%20AGROECOLOGIQUE%20EN%20ZONE%20COTONNIERE%20-%20projet%20Tazco%202.html



nombreuses alternatives. Qui plus est, il est en mesure de présenter ses actions en Fon et en Français ;

- La formation dont ont bénéficié les techniciens du projet sur la RNA, doit être mise en application sur les Bassins Versants du BF de la ferme école. Si besoin mobiliser le formateur (qui demeure à Bohicon) sur un WE pour en faire l'évaluation et qu'il propose un modus operandi. Il devra dans 12 mois revenir sur site afin de voir les évolutions (comme sur les autres BF qu'il a expertisés) ;
- ALDIPE doit avec une réflexion pour définir ou redéfinir avec précision quel est le statut de la ferme école dans sa stratégie, car à ce jour cet aspect manque de clarté. On est plus sur un espace de production avec des espaces sur lesquels il est possible de faire des formations, qu'un espace d'expérimentations qui sont autant de supports pédagogiques à des formations techniques, mais aussi qui alimentent les CEP.

Le volet agroécologique versus économique

L'analyse du volet a permis de mettre en évidence un manque de suivi et de réflexion économique qu'il est important de combler. A cet effet la mission suggère d'investir rapidement sur :

- La réalisation d'une analyse très détaillée du prix du décorticage du riz (y intégrant tous les paramètres maintenant connus) afin de bien définir quel est le vrai prix de cette transformation (on intégrera des simulations sur des temps d'utilisation de l'outil par an) ;
- De même, une analyse très détaillée du prix du m³ d'eau délivré à la parcelle par une motopompe en fonction des caractéristiques de celle-ci (on intégrera des simulations sur des temps d'utilisation de l'outil par an) et simultanément intégrer le coût de cette eau productive dans les calculs de prix de revient du riz ou autre culture produite avec cet apport d'eau ;
- Ces calculs réalisés par les techniciens sur la base des informations maintenant disponibles doivent être restitués aux gestionnaires de ces outils ainsi qu'aux utilisateurs, afin de redéfinir conjointement un prix à payer tenant compte de l'ensemble des paramètres ;
- Dans la continuité, une réflexion et un débat doit avoir lieu sur l'utilisation des fonds générés par l'amortissement des outils de production et transformation (pompe et décortiqueuse). Des fonds inertes placés sur un compte se déprécient d'où la nécessité d'au minimum préserver la valeur au fil des ans (Francs constants / Francs courants).

Le volet agroécologie versus fourrage

Sur cette thématique liée au fourrage, il est essentiel de mieux connaître les pratiques connues et existantes de production de fourrage et de lien avec l'élevage local et transhumant. Pour se faire il est nécessaire de :

- Réaliser une étude diagnostique des pratiques villageoises intégrant la production de fourrage, les besoins des protagonistes, les dynamiques en cours les innovations existantes en milieu paysan ;
- Réaliser une étude diagnostique sur les relations existantes entre les éleveurs transhumants, les agriculteurs sédentaires et la gestion des terroirs ;
- Sur ces bases et en complément de ce qui sera réalisé dans la ferme école, expérimenter avec quelques agriculteurs déjà engagés dans la production de fourrage des parcelles de tests de différentes variétés de plantes fertilitaires et fourragères ;



- Prenant en considération les données et résultats acquis, produire un document de capitalisation qui viendra alimenter la plateforme sur l'agroécologie et positionner ALDIPE sur un nouveau champ de compétence.

L'utilisation des crédits accordés par le biais du warrantage et des AVEC

Les villages d'intervention du programme, grâce à la mise en place principalement de deux outils que sont le warrantage, mais surtout les AVEC, qui ne fonctionnent que sur la base de fonds endogènes (argent chaud), génèrent des revenus très conséquent, mais l'équipe n'a qu'une idée limitée (à dire d'acteurs) de l'utilisation des fonds accordés, sur leur utilisation et ensuite sur l'utilisation des intérêts produits. En 2024 sur les 14 villages et 49 AVEC l'épargne mobilisée était de 250 k€ et les intérêts cumulés de 110 k€. Ce qui représente des sommes loin d'être négligeables. Il serait donc pertinent de :

- Réaliser une étude exhaustive (anciens et nouveaux villages) afin de mieux apprécier les activités engagées, par qui ? à quelle période de l'année ? pour quels revenus générés ? ceux-ci orientés vers quelles utilisations ? ...
- Au-delà de la connaissance des flux et des destinations, il est important de mieux apprécier les activités vers lesquels s'orientent ces flux financiers afin d'apprécier avec les utilisateurs et surtout les utilisatrices dans quelle mesure il est possible d'améliorer les étapes du process. Est-il possible d'améliorer la performance de ces financements et comment ?

L'ensemble de ces informations trouveraient leur juste place dans une capitalisation à produire sur l'expérience très prometteuses que sont la démarche, le processus et les dynamiques des AVEC outils de développement local et de cohésion social.

Collecte de l'information

La collecte d'informations est cruciale dans le cadre d'un projet de développement rural en Afrique pour :

- **Permettre la compréhension des besoins locaux** : Chaque communauté a des besoins spécifiques en matière de développement (éducation, infrastructure, santé, agriculture, etc.). Collecter des données permet de bien comprendre ces besoins, d'identifier les priorités et de s'assurer que les interventions sont adaptées et pertinentes.
- **Planification et conception des projets** : Disposer de données fiables permet de concevoir des projets de développement qui répondent réellement aux défis auxquels les communautés rurales font face. Cela inclut des informations sur les ressources naturelles, les habitudes agricoles, les conditions climatiques, ou encore les infrastructures disponibles.
- **Suivi et évaluation** : Collecter des informations avant, pendant et après la mise en œuvre d'un projet permet de mesurer son efficacité. On peut ainsi savoir si les objectifs sont atteints, si les impacts sont positifs ou négatifs, et si des ajustements sont nécessaires pour améliorer les résultats.
- **Faciliter la mobilisation des ressources** : Avoir des données solides et précises permet de justifier les demandes de financement ou de soutien auprès des bailleurs de fonds, des gouvernements ou des partenaires internationaux. Les décideurs sont plus enclins à soutenir un projet bien documenté et fondé sur des données probantes.
- **Assurer la gestion des risques** : Les informations collectées peuvent aider à mieux comprendre les risques (climatiques, sanitaires, économiques, etc.) et à les anticiper. Cela permet de prendre des mesures préventives et d'adapter les projets en fonction des imprévus.



- **Renforcer de la participation communautaire** : En impliquant les communautés locales dans la collecte d'informations, on favorise leur engagement et leur appropriation du projet. Cela crée une base de collaboration et de responsabilité partagée.
- **Analyser des facteurs socio-économiques et culturels** : Les données collectées sur les aspects sociaux, économiques et culturels permettent de mieux cerner les dynamiques locales, notamment les structures de pouvoir, les rôles de genre, les habitudes alimentaires, etc., et d'éviter des erreurs qui pourraient nuire à l'acceptation du projet.
- **Faciliter la prise de décisions éclairées** : Enfin, sans données fiables et pertinentes, les décisions concernant les investissements, la planification et l'allocation des ressources peuvent être mal orientées. Les informations permettent une prise de décision plus éclairée et une allocation optimale des ressources.

Pour ces quelques raisons, la collecte de l'information est essentielle, mais il faut savoir collecter la bonne information en quantité adéquate et surtout au moment opportun, puis ensuite être en mesure de la traiter dans les plus brefs délais et la présenter sous différentes formes.

Pour répondre à ces « impératifs » l'équipe du PADCE a été formé et commence à **utiliser l'outil digital Kobocollect**, qui doit absolument être généralisé pour toute collecte d'information. Ceci facilitera le traitement de l'information.

Trois points complémentaires liés à la digitalisation doivent dans l'urgence être mis en place dans les deux mois à venir :

- **La mise en place sur tous les outils informatiques** (ordi, tablette, androïde, ce qui est loin d'être le cas actuellement) **d'antivirus** (ils en existent de peu couteux voir gratuit⁷ qui dans une première phase conviendrait fort bien)
- **La mise en commun de l'information dans un cloud⁸ accessible à tous les techniciens du programme** et non comme c'est actuellement le cas disponible uniquement sur les ordinateurs des responsable de chaque volet,
- **La mise en œuvre d'une formation SIG** qui permettra de traiter l'information sous format très visuel et dont les cartes produites seront autant de support à la diffusion de l'information traitée

Formation et insertion professionnelle

Dans le cadre de l'analyse du volet ECMS, comme précisé ci-dessus, existe une très forte demande des jeunes pour bénéficier de formation professionnalisante et d'un appui à l'insertion professionnelle. Même si de fait le cadre actuel du projet ne s'oriente pas à proprement parler sur cette thématique, il pourrait être cependant pertinent de :

- Faire un recensement des formations professionnalisantes et professionnelles existant dans la région de Bohicon – Abomey, ainsi que des structures en charge de l'insertion professionnelle
- Identifier des secteurs et des entreprises (formelles et informelles) qui recherchent du personnel, quel type, ...

⁷ <https://www.avast.com/fr-fr/index#pc>

⁸ Le terme « cloud » désigne les serveurs accessibles sur Internet, ainsi que les logiciels et bases de données qui fonctionnent sur ces serveurs. Les serveurs situés dans le cloud sont hébergés au sein de [datacenters](#) répartis dans le monde entier. L'utilisation de l'informatique cloud (cloud computing) permet aux utilisateurs et aux entreprises de s'affranchir de la nécessité de gérer des serveurs physiques eux-mêmes ou d'exécuter des applications logicielles sur leurs propres équipements. Le coût est variable d'un provider à l'autre, mais de l'ordre de 25 €/an pour 200 Go de stockage.



Capitalisation

Comme explicité tout au long de l'analyse de ce programme, existent plusieurs thèmes d'importances qui ont ou auront un impact significatif sur la vie des bénéficiaires. Il est donc nécessaire de capitaliser ces expériences. La capitalisation d'expériences permet d'améliorer la qualité des projets/programmes, de renforcer leur impact et leur durabilité, et d'apprendre des réussites comme des échecs pour mieux répondre aux défis du développement rural ou d'autres secteurs. C'est un outil stratégique pour améliorer la gestion des projets à long terme et garantir que les connaissances sont partagées et valorisées. C'est aussi un outil de valorisation et de reconnaissance de la structure qui a développé et mis en œuvre l'intervention. Plusieurs thèmes ont ainsi été identifiés qui doivent faire l'objet d'une production écrite accompagnée :

- Les conditionnants de l'appropriation et de l'acceptation de l'innovation technique agroécologique
- La production de fourrage, élément essentiel à la transition agroécologique et à la sédentarisation des troupeaux transhumants
- Les AVEC un outil « financier » au service du développement économique et social local
- Recueil et analyse des expériences de TAE réussies par les membres de la plateforme



Termes de référence de la mission



24_TdR Evaluation à
mi-parcours Bénin.pdf

Calendrier de la mission



Calendrier détaillé de
la mission # JSC.xlsx

Présentation des acquis du PADCE II par résultat



Grille d'analyse
résultats obtenus-com

Tableau d'arrêté des comptes



Budget récap 2021
2022 et 2023 #JSC.xls

Tableau détaillé et de synthèse de l'analyse des résultats par critère CAD



évaluation des 4
volets criteres CAD.xls



Power point produit pour la restitution de la mission le 20 janvier 2025



PPT restitution Eval
PADCE Bohicon .ppt

Note sur les contraintes à prendre en considération pour l'animation d'une plateforme



Note sur animation
d'un plateforme agroé

Quelques plateformes liées à l'Agroécologie au Bénin



Les plateformes liées
à l'AE au Bénin.docx

Liste des documents consultés



Biblio DBA eval PADCE
Bénin JSC.xlsx



Lettre d'évaluation

Objet : Programme de Promotion d'une Agriculture Durable et d'une Citoyenneté Engagée au XXIème siècle, seconde phase Volet Bénin.

Thème :

L'objectif de cette évaluation est d'apprécier les changements induits dans trois domaines que nous souhaitons consolider dans ce présent programme et élargir voire approfondir à l'avenir. Il s'agit de :

- Le dispositif d'expérimentation auprès des relais et de la ferme école pour répondre aux besoins d'adaptation des effets du changement climatique des producteur·rice·s
- La contribution des coopératives/faitières et des animateur·rice·s/structures communautaire·s à une alimentation équilibrée et accessible sur le territoire
- Les cellules ECMS comme instrument de conscientisation et d'engagement dans le développement local

Pour ce faire, l'évaluateur·rice se penchera sur les effets obtenus dans le cadre du présent projet et dégagera des leçons de leur mise en œuvre dans le but de formuler des recommandations concrètes. Les résultats nous permettront de mieux nous projeter dans l'avenir en réorientant ou en développant. Le PADCE II est un programme aligné sur les besoins et efficace dans sa mise en œuvre

Critères d'évaluation :

Les questions évaluatives s'articuleront autour des critères suivants : la cohérence, l'efficacité et enfin l'impact même si à ce stade on travaillera essentiellement sur les effets

Evaluateur :

JSC Consulting. L'équipe était composée de Jean-Sébastien CANALS (Chef de mission et expert en sécurité alimentaire et développement durable) et Paul ONIBON (Ingénieur agronome) consultant-associé et traducteur/interprète.

Commentaires Généraux

Le programme répond parfaitement aux besoins des bénéficiaires, il est en harmonie avec les orientations de la coopération au développement belge ainsi que la grande majorité des PTF. Il s'inscrit totalement dans les priorités des politiques nationales du Bénin en matière de transition agroécologique mais aussi d'entrepreneuriat rural et d'insertion socio-économique.

On note une bonne adoption des pratiques agroécologiques dans les villages d'intervention, Les formations et l'accompagnement des coopératives ont permis une meilleure organisation des acteurs économiques locaux, même si la réforme des coopératives introduit de nouveaux défis. Les femmes sont aussi plus présentes dans ces coopératives et à des postes de responsabilités. Il en est de même pour les jeunes, même si la dynamique varie d'un village à l'autre.

La malnutrition infantile a fortement diminué grâce aux actions de suivi nutritionnel et de sensibilisation, une très notable amélioration de l'hygiène des personnes et surtout des principes acquis et mis en application, liés à l'assainissement des espaces de vies personnel mais aussi urbains.

Les AVEC ont indéniablement renforcé l'autonomie financière des populations et leur capacité à investir dans leurs activités économiques, mais aussi dans l'amélioration des conditions de vie des familles. La dynamique de mobilisation initiale de l'épargne des femmes, commence à attirer celle des hommes, mais sous contrôle des femmes.

L'ECMS a permis de sensibiliser les jeunes aux enjeux de développement et de solidarité internationale, ainsi qu'une nette amélioration de la confiance en soi / de l'estime de soi, du savoir être en communauté et entre les générations, mais aussi a permis de rapprocher les jeunes urbains et ruraux.

Un chemin important reste à parcourir pour ALDIPE sur la mise en place de la plateforme et le plaidoyer. Il y a là un challenge important à accompagner.

Pistes et recommandations

Les recommandations sont formulées par l'évaluateur en fin de document et concernent la ferme école, le volet agroécologique versus économique et versus fourrage ainsi que le volet warrantage et AVEC, la collecte de données, la formation et insertion professionnelle et la capitalisation

Pour chacune des recommandations, nous avons formulé des sous-recommandations et pour chacune d'elles nous avons développé des intentions assorties d'actions concrètes à développer, échelonnées dans le temps.

Certaines activités se poursuivent jusqu'en fin décembre 2026 car elles permettront à l'équipe de se renforcer pour un prochain programme¹.

A ce titre nous retiendrons ce qui suit :

Recommandation 1 Relancer des activités au niveau de la Ferme école

Appropriation de la recommandation 1

11	Mettre en place des essais (fertilisation riz, valorisation force de travail)	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Prospecter le marché d'acquisition de la petite mécanisation	Mars 2025	Volet agricole
	Acquérir le matériel	Avril 2025	Volet agricole
	Délimiter les parcelles	Avril 2025	Volet agricole
	Mettre en place des essais sur la fertilisation Riz et valorisation force-travail à Allahé sur la ferme-école	Octobre 2025	Volet agricole
	Collecter les données sur les essais	Octobre 2025-Janvier 2026	Volet agricole
	Elaborer le compte d'exploitation des essais	Février 2026	Volet agricole
	Elaborer le rapport de présentation des résultats des essais	Février 2026	Volet agricole
	Présentation des résultats à Allahé	Février 2026	Volet agricole

¹ Cela n'empêche pas d'en tirer des leçons avant pour l'écriture d'un prochain programme

12	Mettre en place des parcelles de production de fourrage en lien avec les éleveurs déjà en relation avec la ferme école	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Identifier les variétés de fourrage	Mars 2025	Volet agricole
	Visiter le périmètre fourrager de Djidja pour s'enquérir des espèces mise en place et la gestion du périmètre	Mars 2025	Volet agricole
	Identifier le site de production (Allahé)	Mars 2025	Volet agricole
	Tester les variétés fertilitaire et fourragère sur la ferme-école	Avril 2025	Volet agricole
13	Réinvestir les infrastructures des bas-fonds	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Sensibiliser les producteurs de Riz exploitants les bas-fonds sur l'importance de l'entretien des aménagements	Avril 2025	Volet agricole
	Mettre en place/dynamiser un comité de gestion et entretien des bas-fonds	Septembre-Octobre 2025	Volet agricole
	Suivre les différents travaux de ces comités sur les bas-fonds	Novembre 2025 à Février 2026	Volet agricole
14	Redéfinir rôles et fonctions de la Ferme-Ecole	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Mettre à jour les différents documents existants de viabilisation de la ferme-école	Mars-Mai 2025	ALDIPE

Recommandation 2 Approfondir la dimensions agroécologie versus économique
Appropriation de la recommandation 2

21	Evaluer les coûts du décortiquage de riz (fonctionnement, petites réparations et remplacement)	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Elaborer le compte d'exploitation du décortiquage du riz avec prise en compte de l'amortissement de la décortiqueuse	Avril 2025	Volet agricole
	Restituer l'étude aux utilisateurs/ coopératives faîtières	Avril 2025	Volet agricole
	Fixer le prix de décortiquage au Kilo en lien avec les utilisateurs/ coopératives faîtières	Avril 2025	Volet agricole + bénéficiaires (utilisateurs/ coopératives faîtières)
	Suivre la gestion du décortiquage du Riz (tenue correcte des documents de gestion)	Continu	Volet agricole + coopératives faîtières

22	Evaluer les coûts de l'utilisation de la motopompe (fonctionnement, petites réparations et remplacement)	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Elaborer compte d'exploitation de l'utilisation de la motopompe	Avril 2025	Volet agricole + bénéficiaires
	Restituer l'étude aux utilisateurs	Avril 2025	Volet agricole
	Fixer le prix d'utilisation de la motopompe en m ² d'eau	continue	Volet agricole + bénéficiaires
23	Réflexion sur l'utilisation des fonds générés par le fond d'amortissement	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Déterminer les fonds d'amortissement après l'élaboration du compte d'exploitation du décorticage du riz	Mai 2025	Volet agricole + faïtières
	Dépôt des fonds sur le compte de la faïtière	Continu	Volet agricole + faïtières
	Recycler les fonds durant la campagne de commercialisation du riz par les faïtières	Janvier, Juin et Décembre 2025 puis février, mars et mai 2026	Volet agricole + faïtières
	Suivre la campagne de commercialisation du riz avec les faïtières	Janvier, Juin et Décembre 2025 puis février, mars et mai 2026	Volet agricole + faïtières

Recommandation 3 Approfondir la dimension agroécologie versus fourrage

Appropriation de la recommandation 3

31	Réaliser une étude diagnostique sur les pratiques fourragères	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Identifier les difficultés auxquels sont confrontés les bénéficiaires de cette pratique fourragère (prise de contact avec les cibles, organisation de focus groups et recherche documentaire)	Mars 2025	Volet agricole
	Collecter les données	Mars 2025	Volet agricole
	Analyser et interpréter les données	Avril 2025	Volet agricole
	Recommander des plans d'actions pour l'amélioration de la production fourragère	Avril 2025	Volet agricole
32	Réaliser une étude diagnostique sur les relations entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires concernant la gestion du terroir	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire

Identifier les types de relations entre agriculteurs et éleveurs (enquêtes)	Octobre 2025	Volet agricole
Identifier les difficultés liées à chaque type de relation	Octobre 2025	Volet agricole
Recueillir les propositions de solutions des acteurs de la filière	Novembre 2025	Volet agricole
Organiser une séance de restitution et de débat afin de trouver un consensus ou point d'accord	Novembre-Décembre 2025	Volet agricole

Recommandation 4 Maitriser l'utilisation des crédits accordés par le biais du warrantage et des AVEC

Appropriation de la recommandation 4

41	Réaliser une étude exhaustive sur les activités mises en place grâce aux warrantages et aux AVEC	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Recenser les activités engagées par les bénéficiaires de fonds (crédits et épargnes) des AVEC et de warrantage	Juin 2025	Volet agricole + AVEC
	Mesurer le flux financier par trimestre (analyser les entrées et sorties d'argent chaque trois mois)	Trimestriel	Volet agricole + AVEC
	Organiser des séances de débat sur les actions à mener pour améliorer le processus en vue de le pérenniser	Octobre 2025	Volet agricole + AVEC

Recommandation 5 Continuer d'outiller la collecte de données

Appropriation de la recommandation 5

51	Digitalisation via Kobocollect	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Former le personnel du projet sur l'utilisation de l'outil Kobocollect	Avril à juin 2025	ALDIPE/ personne ressource
	Concevoir des grilles de collecte de données via Kobocollect sur des indicateurs du projet	Juillet à septembre 2025	ALDIPE/équipe de suivi
	Collecter, analyser et documenter les données sur les indicateurs du projet	Octobre à Décembre 2025 et suivant les périodicités de collecte pour les indicateurs	ALDIPE/équipe de suivi
52	Digitalisation via SIG	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire

Former le personnel sur l'utilisation de l'outil SIG	Avril à juin 2025	ALDIPE/ personne ressource
Concevoir une grille de collecte de données via SIG	Juillet à septembre 2025	ALDIPE/équipe de suivi
Réaliser les cartographies appropriées en lien avec le projet	Octobre à Décembre 2025 et suivant les périodicités de collecte pour les indicateurs	ALDIPE/équipe de suivi

Recommandation 6 Inventorier les opportunités de formation et d'accompagnement des jeunes et des femmes dans le secteur d'entrepreneuriat agricole en lien avec les orientations du projet

Appropriation de la recommandation 6

61	Recenser les possibilités de formations professionnelles	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Identifier les besoins en formation des jeunes et des femmes dans le secteur de l'entrepreneuriat agricole	Août à septembre 2025	ALDIPE/ Volet jeunes
	Répertorier les structures de formation et de mentorat	Août à septembre 2025	ALDIPE/ Volet jeunes
62	Appuyer quelques jeunes et femmes dans leurs formations de choix	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Sélectionner quelques jeunes/femmes désireux de s'investir dans un secteur entrepreneurial en lien avec le projet	Octobre-Décembre 2025	ALDIPE/ Volet jeunes + AVEC
	Appuyer la formation/immersion mentorat des jeunes/femmes sélectionnés	Octobre-Décembre 2025	ALDIPE/ Volet jeunes + AVEC
	Mettre en relation les jeunes/femmes formées avec des structures de financement locales (AVEC, CLCAM, etc.)	1 ^{er} trimestre 2026	ALDIPE/ Volet jeunes + AVEC

Recommandation 7 Continuer le renforcement en capitalisation et de la plateforme agroécologique

Appropriation de la recommandation 7

71	4 sujets à capitaliser	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Identifier les 4 thématiques pour la capitalisation (voir rapport d'évaluation) : ➤ Les conditionnants de l'appropriation et de l'acceptation de l'innovation technique agroécologique	Déjà disponible	ALDIPE

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La production de fourrage, élément essentiel à la transition agroécologique et à la sédentarisation des troupeaux transhumants ➤ Les AVEC un outil «financier» au service du développement économique et social local ➤ Recueil et analyse des expériences de TAE réussies par les membres de la plateforme 		
	Identifier la méthodologie et les outils de capitalisation adaptés à chaque thématique	Avril-Mai 2025	ALDIPE/équipe du projet
	Collecter les données en lien avec chaque thématique	Juillet-Septembre 2025	ALDIPE/équipe du projet
	Réaliser la capitalisation	Octobre-Décembre 2025	ALDIPE/équipe du projet
	Validation et diffusion	1 ^{er} trimestre 2026	ALDIPE/équipe du projet
72	Développer/Structurer la plateforme	Time Frame	Qui ? DBA et/ou partenaire
	Actualiser la charte du fonctionnement de la plateforme	Avril-Mai 2025	ALDIPE/Coordination PASAB
	Actualiser la cartographie des acteurs de la plateforme	Mars-Mai 2025	ALDIPE/Coordination PASAB
	Actualiser et adopter le plan d'action 2025-2026 de la plateforme	Mars-Mai 2025	ALDIPE/Coordination PASAB
	Mettre en œuvre le plan d'action	Avril 2025-Décembre 2026	ALDIPE/Coordination PASAB